

# LE CARNET ANTARCTIQUE

CROISIÈRES HIVER 2014 - 2015



COMPAGNIE DU PONANT  
YACHTING DE CROISIÈRE



# EDITO



# L'Antarctique, Bien plus qu'un voyage...

*« Nul n'oubliera cette première approche de la Péninsule Antarctique, dévoilant ses montagnes enneigées et un ciel sans le moindre nuage, pour nous seuls. Là, notre navire se mêle délicatement à ce décor majestueux, inimaginable, sans jamais oser le perturber. Respectueux des lieux et de l'instant, nous glissons en silence, avec finesse, précision et humilité au cœur d'une mer de glace, nous ouvrant la voie d'un paysage féérique. Nul n'oubliera notre rencontre inopinée avec les orques, suivis d'un groupe de baleines joueuses, venues se frotter au flan du navire, comme pour nous saluer, et pour lesquels nous n'hésitons pas à infléchir notre route... Nous nous retrouvons dans ces moments-là unis par cette même fascination; toute cette beauté nous saisit, nous captive jusqu'au plus profond de l'âme ».*

Commandant Etienne GARCIA (Extrait du Journal de Bord).

S'il fallait vous décrire l'une de nos croisières aux confins des Terres Australes, le Journal de Bord d'un Commandant en serait probablement la plus fidèle illustration. C'est pourquoi nous avons choisi cet extrait, quelques lignes en hommage à ce mystérieux « Continent Blanc », au magnifique pouvoir d'attraction.

Forte de son expérience de plus de 20 ans, la Compagnie du Ponant vous propose un choix d'itinéraires uniques en Péninsule Antarctique, en Géorgie du Sud et aux Malouines. 3 itinéraires pour 3 aventures ...

Larguez les amarres et expérimentez le privilège de L'Expédition 5 étoiles : une aventure raffinée, un confort exceptionnel, un service personnalisé, qui font aujourd'hui notre signature, jusqu'aux frontières de ce bouleversant royaume de glace.

*A très bientôt à bord.*



# SOMMAIRE

---

L'ANTARCTIQUE, 3 ITINÉRAIRES POUR 3 EXPÉRIENCES.....	06
POURQUOI L'ANTARCTIQUE ? .....	08
LA COMPAGNIE DU PONANT, SPÉCIALISTE DES PÔLES.....	10
L'EXPÉDITION... 5 ÉTOILES.....	12
VOS GUIDES NATURALISTES.....	14
LA FAUNE EN ANTARCTIQUE .....	16
LES CROISIÈRES.....	20
ENSEMBLE PLUS LOIN .....	26



---

INFORMATIONS PRATIQUES.....	28
VOUS AIMEZ LES PÔLES, DÉCOUVREZ AUSSI L'ARCTIQUE.....	30
LE SOLÉAL.....	32
PLANS CABINES & PONTS.....	34
FORMALITÉS & ASSURANCE.....	36
CAHIER DES PRIX.....	38
CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE.....	40



# L'ANTARCTIQUE, 3 ITINÉRAIRES POUR 3 EXPÉRIENCES

## L'ANTARCTIQUE EMBLÉMATIQUE : *La Péninsule (11 jours)*

LE GRAND BLANC ! 11 jours de croisière et de débarquements en **Péninsule Antarctique**. Des icebergs tabulaires, des géants de glace scintillants aux formes insolites, une banquise dérivante où les Phoques à fourrure ont élu domicile et des colonies de Manchots Papous, Adélie et Jugulaire comme compagnons de voyage.

*7 départs, voir page 20*

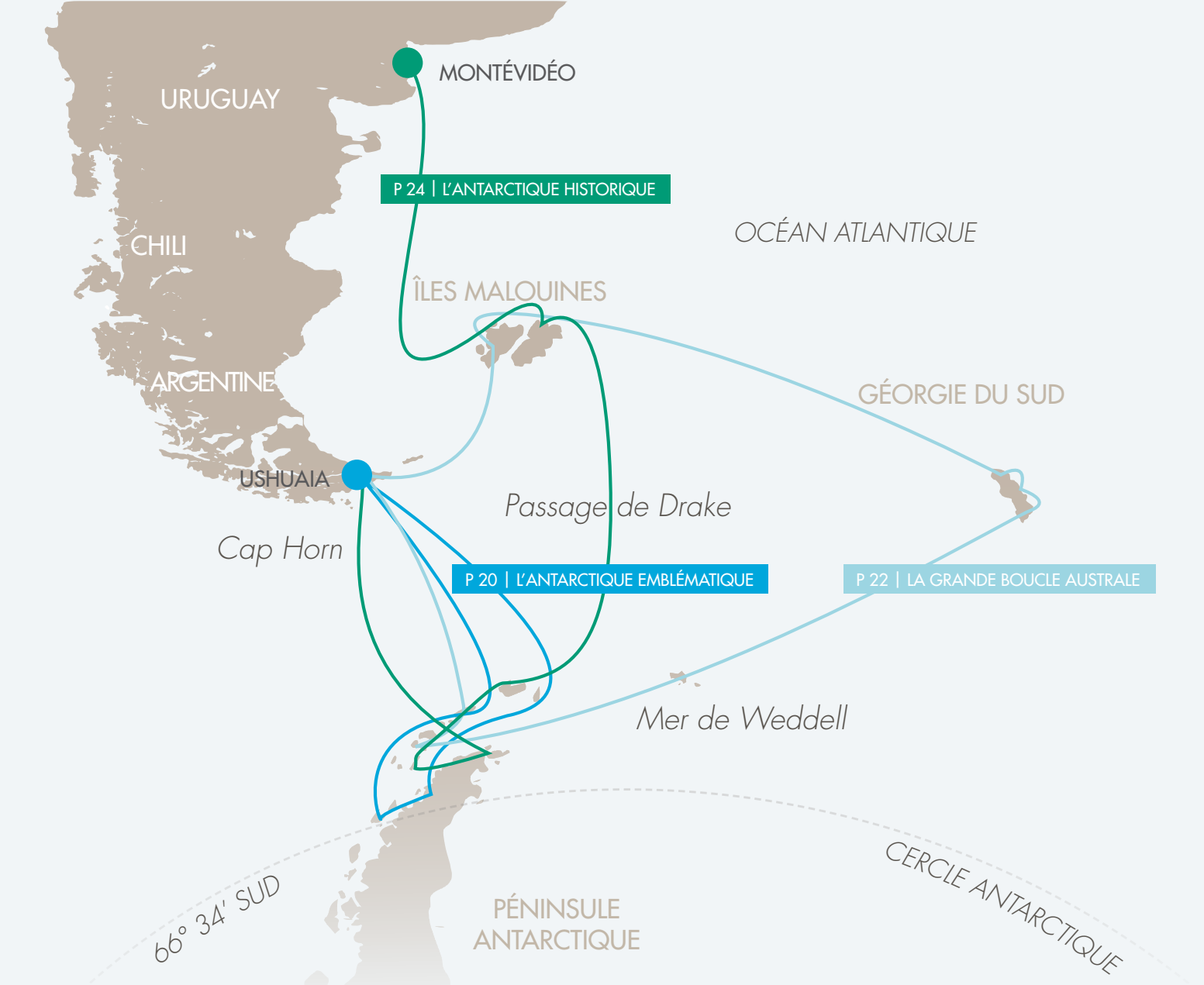


## L'ANTARCTIQUE HISTORIQUE : *La Péninsule + Les Malouines (16 jours)*

Un itinéraire qui réunit l'essentiel des paysages de la **Péninsule Antarctique** et ceux de l'**Archipel des Malouines**. Ecrin de glaces, entre îles et glaciers, rocs et icebergs, la Péninsule dévoile ses vastes terres dominées par le blanc. Plus au Nord, ce sont les îles Malouines survolées par les élégants Albatros qui se profilent à l'horizon. Conquises, abandonnées, reprises et jalosées jusqu'à la guerre de 1982 qui opposa l'Argentine à la couronne d'Angleterre, l'histoire des Malouines se lit à livre ouvert lorsque l'on parcourt sa petite capitale : Port Stanley.

*1 départ, voir page 24*





## LA GRANDE BOUCLE AUSTRALE :

### *Les Malouines + La Géorgie du Sud + le Nord de la Péninsule (16 jours)*

Un programme qui regroupe les temps forts de 3 régions réunies. Les **Malouines** offrent au regard un relief accidenté aux landes verdoyantes. Découvert en 1690 par l'explorateur britannique John STRONG, l'Archipel restera terre inhabitée jusqu'en 1764 lorsque les marins français de Saint Malo y débarquèrent. Plus loin, la **Géorgie du Sud** se pare d'imposants glaciers s'épanchant vers la mer où les plages de sable noir accueillent des milliers de Manchots Royaux, emblème de cette contrée lointaine. Puis, cap au Sud, découvrez la pointe **Nord de la Péninsule** à la beauté unique : icebergs irisés, banquise dérivante, faune marine extraordinaire, telle la majestueuse Baleine à Bosse ou le Léopard des Mers, jouant du sillage que laissent les navires.

*1 départ, voir page 22*





# POURQUOI L'ANTARCTIQUE ?



## POUR LA PROMESSE D'UN VOYAGE EXCEPTIONNEL

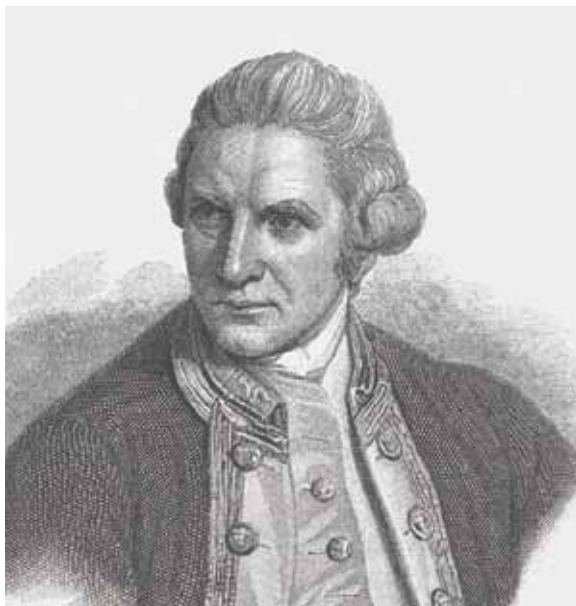
Il est des croisières qui changent à jamais notre regard sur le monde... parce que fortes en émotions, riches en sensations et nourries de rencontres exceptionnelles. Longtemps resté un fantôme sur la carte du monde, le mythique « *Continent Blanc* » dévoile aujourd'hui ses paysages grandioses : désert polaire fait de glace et d'eau, immensité glacée aux couleurs irisées alliant subtilement le bleu et le blanc, silence infini où la nature semble reprendre ses droits... LE SOLÉAL vous emmène aux confins de ces Terres Australes et vous propose de vivre une croisière unique, une fascinante expérience aux parfums d'expédition et d'aventure, vers cette région du bout du monde : le mystérieux Continent Antarctique.





## POUR LA BEAUTÉ DE SES GÉANTS DE GLACE

Visiter l'Antarctique, c'est partir à la découverte d'une terre dominée par le blanc, mystérieuse étendue de glace dont la palette de couleurs semble infinie. Constitués d'eau douce, contrairement à la banquise, les géants de glace voyagent sur la mer tels des cathédrales de cristal, toutes d'émeraude, de neige et d'azur vêtues. Les icebergs signent les paysages polaires et dominent l'horizon : certains ont des formes si surprenantes avec leurs courbes, leurs dômes ou leurs arches qu'ils semblent être issus de la main d'un sculpteur de glace. Nous vous proposons de naviguer à bord du SOLÉAL au cœur de ces vaisseaux blancs drapés de brume qui séduisent les visiteurs de cette contrée glacée.



## POUR LA RICHESSE DE SA FAUNE

C'est pendant l'Été Austral que l'immensité glacée connaît une véritable renaissance et devient l'amphithéâtre d'une activité débordante où des milliers de manchots vont et viennent, regroupés en vastes colonies. Qu'ils soient Manchots Papous, Adélie, Jugulaire ou encore Manchots Royaux ou Gorfous Macaroni, ces animaux indolents ne manqueront de vous séduire lorsqu'ils dodelinent pour rejoindre leurs nids ou leurs petits. En mer, ce sont les majestueuses Baleines à bosse et les imposants Rorquals qui attireront votre regard, tandis que les Phoques à fourrure se prélassent sur un îlot de glace. Et si vous levez les yeux, l'élégant Albatros à sourcils noirs deviendra votre meilleur compagnon de voyage...

## POUR PARTIR SUR LES TRACES DES GRANDS EXPLORATEURS

Si l'existence d'un Continent Antarctique est évoquée par Aristote dès l'Antiquité, ce n'est qu'en 1773 que Sir James COOK franchit pour la 1<sup>ère</sup> fois le Cercle Polaire Antarctique. D'autres explorateurs suivront ses pas et ses projets d'expédition au Pôle Sud ; Jean Baptiste CHARCOT, Adrien de GERLACHE, Sir Ernest SHACKLETON et plus tard Paul-Emile VICTOR, ouvriront la voie vers le plus extrême de tous les continents. À bord du SOLÉAL, nous vous invitons à suivre les traces de ces pionniers qui partirent conquérir les derniers territoires du grand Sud, là-bas, tout au bout de la Terre où il reste encore de la place pour nourrir des rêves... Certains voyages ne se racontent pas, ils se vivent tout simplement.

## POUR DÉCOUVRIR UNE VILLE AU BOUT DU MONDE

Au départ de chacune de vos croisières, découvrez la ville la plus Australe du monde : Ushuaia, capitale argentine de la Terre de Feu, considérée comme la porte d'entrée vers le « Grand Blanc » et le Pôle Sud. Surnommée par le peuple argentin « *El fin del mundo* », cette ville du bout du monde est nichée au creux de montagnes et de plaines fertiles que la faune semble avoir élues pour ultime sanctuaire. Avec son site exceptionnel qui voit les Andes plonger dans la mer, Ushuaia est l'un des endroits les plus fascinants du monde, dont le nom évocateur suggère un voyage vers l'improbable, l'inaccessible...





# LA COMPAGNIE DU PONANT, SPÉCIALISTE DES PÔLES

## LEADER EN ANTARCTIQUE

Forte de son expérience de plus de 15 ans sur la destination Antarctique et leader des croisiéristes sur la région Arctique, la Compagnie du Ponant a su se positionner comme un véritable **Spécialiste des Pôles**. Seul Armateur français à posséder 3 navires (L'AUSTRAL, LE BORÉAL et LE SOLÉAL), conçus et étudiés pour les croisières polaires, nous vous emmenons aux confins des frontières du mythique Continent Blanc. La taille adaptée de nos navires nouvelle génération, ainsi que leur technicité, vous permettront d'accéder à des sites d'exception. Un privilège dont seule une poignée de navires bénéficie aujourd'hui et qui donne à nos croisières un parfum d'exclusivité.

## LE CONFORT 5\* EN TERRES POLAIRES : UN CONCEPT UNIQUE

Vivre l'intensité d'une Expédition au confort 5 étoiles, unique dans ces zones du bout du monde : La Compagnie du Ponant offre la promesse de moments rares et privilégiés



## SÉCURITÉ ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Assurer la sécurité de nos passagers est depuis toujours la base de notre engagement d'armateur et la préoccupation permanente de nos Commandants expérimentés. Stables et silencieux, nos 3 navires « Greenship », classés « Glace », répondent aux critères internationaux les plus exigeants et sont à la pointe de la technologie en termes d'équipements de sécurité.

Cette préoccupation va de pair avec l'attention portée à la préservation de l'Environnement. Adhérente de la Charte Bleue d'Armateurs de France, la Compagnie du Ponant s'engage à respecter la nature en mettant tout en œuvre pour réduire son impact sur l'environnement et respecter l'Ecosystème, à bord comme à terre.



### NOTRE SIGNATURE AUX CŒUR DES GLACES

- N° 1 Mondial des croisières en Antarctique et Arctique.
- luxueux yachts à taille humaine.
- unique croisiériste battant pavillon français.
- des croisières d'expédition 5 \*, alliant élégance, confort et gastronomie raffinée.
- un équipage spécialiste des Pôles et des glaces, expert en navigation extrême.
- une équipe de Guides, Naturalistes, Conférenciers, sélectionnés pour leur domaine d'expertise.



# L'EXPÉDITION

Nos croisières en Antarctique sont, avant tout, des croisières dites « d'Expédition » où la navigation du SOLÉAL peut chaque jour, vous réserver une nouvelle aventure, une surprise inattendue. Chaque matin, le Commandant et le Chef d'Expédition déterminent le déroulement de votre journée, en fonction de l'état de la glace et des conditions météo.

Nos itinéraires d'expédition se caractérisent par une flexibilité de tous les instants.

Cette grande souplesse nous permet de nous attarder auprès des sites les plus emblématiques, de faire un détour pour admirer les acrobaties d'une Baleine franche ou de pouvoir débarquer sur une plage, à la rencontre d'une colonie de Manchots.



## VOS SORTIES EN ZODIAC®

Des sorties quotidiennes en Zodiac®, par petit groupe, vous permettront d'approcher les majestueux géants des glaces à la couleur irisée ou d'observer un groupe d'Otaries à fourrure, regroupé sur un morceau de banquise dérivante... Chaque sortie en mer est différente. Accompagnés par des Guides Naturalistes expérimentés, embarquez à bord de nos Zodiac® pour immortaliser un instant magique. Une aventure intense en émotions.

## VOS DÉBARQUEMENTS

Si les régions glacées de l'Antarctique offrent au premier regard une immensité blanche et sauvage, il existe des endroits où l'on peut fouler le sol, au gré de belles sorties pédestres. Débarquer depuis un de nos Zodiac® vous fera découvrir les vestiges d'une ancienne station baleinière ou vous ouvrira les portes du territoire des majestueux Manchots Royaux. Que vous soyez simple promeneur ou randonneur, chaque débarquement est la promesse d'une nouvelle rencontre, d'un nouveau paysage.



# 5 ÉTOILES

---

## L'AVENTURE RAFFINÉE

Quel que soit le choix votre croisière, vous retrouvez toujours les conditions exceptionnelles de confort, de service et d'élégance qui font la signature de la Compagnie du Ponant.

LE SOLÉAL a obtenu la Classe Confort 1, lui permettant de naviguer dans les zones les plus extrêmes, tout en bénéficiant d'un environnement et d'un service 5 étoiles. A bord, vous retrouverez une atmosphère chaleureuse, une subtile alliance de raffinement et d'authenticité. Une certaine idée du luxe, une façon de vivre la croisière... autrement.



## UNE ATMOSPHERE INTIME ET ELEGANTE

Au cœur d'un environnement raffiné et chaleureux, largement tourné vers la Mer, vous retrouverez, lors de votre croisière, cet Art de vivre « à la française », subtil mélange d'élégance décontractée et de convivialité qui fait notre signature. La discrétion du service et une gastronomie d'excellence y tiennent tout naturellement une place de choix : nos Chefs français vous en feront quotidiennement la démonstration.

### Service Prestige Majordome

Dédié exclusivement à nos passagers voyageant dans l'une des suites du Pont 6, notre Majordome vous assure au quotidien un service personnalisé et répond à toutes vos envies, avec efficacité, en toute discrétion.



# VOS GUIDES NATURALISTES\*

NATURALISTES, GÉOLOGUES, CONFÉRENCIERS ET GUIDES EXPÉRIMENTÉS : NOS ÉQUIPES DE PROFESSIONNELS RECONNUS SERONT DES COMPAGNONS IDÉAUX POUR PARTIR À LA DÉCOUVERTE DE CE TERRITOIRE FASCINANT.



## **Nicolas DUBREUIL - Chef d'Expédition**

Parcourant depuis plus de 20 ans l'Antarctique à pied, en kayak, à skis ou encore en chiens de traîneaux et avec plus de 60 expéditions à son actif, les étendues polaires n'ont plus de secret pour ce Chef d'Expédition. Fort de son expérience, il collabore avec la Compagnie du Ponant depuis 10 ans en participant à l'élaboration des routes de navigation avec le Commandant. C'est pour lui un pur bonheur de partager ses souvenirs et ses connaissances.



## **Raphaël SANÉ - Chef d'Expédition**

Guide Naturaliste depuis l'âge de 15 ans, passionné par la Nature, Raphaël est diplômé en Hydrobiologie. Après avoir travaillé pour des Associations Naturalistes et participé à plusieurs expéditions, il est désormais Chef d'Expédition sur nos navires. Ce sera, cette année, sa 9<sup>ème</sup> saison à bord de nos navires en région Antarctique.



## **Alain BIDART**

Passionné par les terres et les animaux polaires, Alain est un collaborateur de la Fondation Polaire et Internationale. Dans le cadre de projets éducatifs, il part en Antarctique, passant 2 mois sous tente sur la calotte avec une équipe d'alpinistes, ainsi qu'un mois sur un brise-glace pour la première observation d'une éclipse totale de soleil dans l'Océan Austral. Il est maintenant Guide Naturaliste et Conférencier sur nos croisières.



### **Sophie FAVROLT**

Historienne de l'Art et conférencière agréée par le Ministère du Tourisme, Sophie s'est intéressée au phénomène Viking, ce qui l'a conduite vers les pays du Grand Nord (Norvège, Islande, Groenland) et ceux de la Mer Baltique. Son goût des destinations extrêmes l'entraîne depuis 5 ans à accompagner nos croisières en Antarctique.



### **Didier DROUET**

En 1985, Didier DROUET accompagne une expédition Arctique dont l'objectif est de traverser la calotte polaire groenlandaise. Durant 8 ans, il accèdera aux fonctions de Chef de District auprès des Terres Australes et Antarctiques Françaises. Ce Naturaliste aguerri partagera volontiers ses connaissances afin de vous faire participer à l'aventure du sixième continent. Au cours de votre croisière, il accompagnera des petits groupes en Zodiac®, au cœur de ces territoires à la fois sauvages et fascinants.



### **José SARICA**

Depuis son plus jeune âge, la protection de la Nature est une véritable vocation pour José. Après des études en Biologie Marine et un Doctorat, il a suivi une formation de zoothérapie au Québec où il enseigne depuis 6 ans. Passionné par les mammifères marins, il publie de nombreux articles dans des revues scientifiques internationales. Il est le guide naturaliste spécialisé en cétoLOGIE sur nos croisières polaires depuis 2009.

*\*Liste non exhaustive. Sous réserve de disponibilité.*

# LA FAUNE EN ANTARCTIQUE

CETTE COQUILLE DE NACRE POLAIRE ABRITE DE NOMBREUSES ESPÈCES ANIMALES, OISEAUX DE MER, OTARIES À FOURRURE, MANCHOTS ROYAUX, ADÉLIES OU PAPOUS... UNE NATURE PRÉSERVÉE, FASCINANTE.

## EN PÉNINSULE ANTARCTIQUE



### LE LÉOPARD DES MERS

Chasseur solitaire pouvant mesurer jusqu'à 3m, il doit son nom à la fourrure tachetée qui orne son ventre. Mince, élancé et d'une grande agilité, vous pourrez l'apercevoir dans le sillage de votre embarcation.



### LE MANCHOT PAPOU

Plus petit que ses congénères, il se distingue par sa robe noire et blanche, relevée par la touche rouge-orangé de ses pattes. Ses yeux malicieux sont mis en valeur dans un triangle blanc.



### LE MANCHOT À JUGULAIRE

Réputé pour son intrépidité et son agilité, de taille moyenne, cette espèce est très facilement reconnaissable grâce à la fine bande de plumes noires qui orne sa gorge.



### LE RORQUAL

Facilement identifiable grâce à son aileron dorsal apparaissant à la surface de l'eau, vous le reconnaîtrez grâce à l'asymétrie de ses couleurs. Plus petit que la baleine bleue, il peut mesurer jusqu'à 20m et peser 50 tonnes.

## EN GÉORGIE DU SUD



### LA BALEINE À BOSSE

Reconnu comme étant le plus impressionnant mammifère du monde marin, cet acrobate facétieux offre un spectacle étonnant : sa queue bleutée, large et puissante, frappe la surface de l'eau, défiant les regards et les objectifs.



### L'ÉLÉPHANT DE MER

Représentant le plus imposant de la famille des phoques, la silhouette colossale de ce mammifère est ornée d'un nez en forme de petite trompe, faisant une caisse de résonance, lui permettant ainsi de s'exprimer depuis la rive.



### LE MANCHOT ROYAL

Reconnaisable à sa tête et son cou coloré de jaune vif et son plumage dorsal gris, on ne retrouve ce nageur hors pair qu'en Géorgie du Sud. Indolent et très sociable, il se déplace en vastes colonies pouvant atteindre plusieurs milliers d'individus.



### L'OTARIE À FOURRURE

Se distinguant par leur petite tête au museau court et leurs grandes nageoires postérieures, ces animaux très sociables affectionnent les plages exposées aux vents et trouvent refuge au creux des rochers environnants.



## AUX ÎLES MALOUINES

---



### LE LION DE MER

Ce mammifère de la famille des otaries doit son nom à la fourrure longue et dense qui évoque une large crinière au niveau de son cou et ses épaules. Vivant au bord des plages, ce nageur averti est aussi à l'aise dans l'eau que sur la terre ferme.



### LE MANCHOT MACARONI

Appelée également « Gorfou doré », cette espèce de manchots est facilement reconnaissable grâce aux touffes de plumes jaunes appelées « aigrettes » qui ornent chaque côté de sa tête.



### LE MANCHOT DE MAGELLAN

Oiseau de mer bicolore aux ailes courtes taillées pour la nage, ce manchot, vivant uniquement aux îles Malouines, est le seul de son espèce à creuser et nicher dans des terriers en bord de plage.



### L'ALBATROS À SOURCILS NOIRS

Élégant oiseau des mers polaires, il possède un plumage blanc avec des ailes parsemées de noir et des yeux foncés qui semblent être dessinés au fusain. S'amusant des courants porteurs, il deviendra votre meilleur compagnon de voyage.



*Chaque voyage étant différent, soumis à des conditions météo et des hasards de rencontres qui lui sont propres, les temps forts des expéditions, ainsi que la faune et la flore cités dans cette brochure, ne représentent que des expériences possibles et ne peuvent donc pas être garanties.*



*« S'élaner à la conquête des terres vierges, c'est être poussé par le goût de l'aventure, par l'appétit scientifique ou encore par le mystérieux attrait de l'inconnu. Chacun de ces trois motifs a eu sa part dans ma décision de repartir pour l'Antarctique ».*

Sir Ernest SHACKLETON - Au cœur de l'Antarctique



# L'ANTARCTIQUE EMBLÉMATIQUE

*Icebergs tabulaires, growlers, packs... l'Antarctique a son propre langage, qui n'aura bientôt plus de secret pour vous ! Nous vous proposons de naviguer **au coeur de la Péninsule**, qui offre au voyageur un désert polaire envoûtant, ultime frontière encerclée par une gigantesque banquise.*



## PASSAGE DE DRAKE

S'il est un endroit, une mer, un passage qui est redouté des visiteurs, des scientifiques et autres marins fréquentant l'Antarctique, c'est bien le Passage de Drake. Les habitués du voyage vous diront que le Continent Blanc doit se mériter... Lieu de la « convergence Antarctique », où les courants froids remontent du Pôle vers le Nord et rencontrent les masses d'eau équatoriales plus chaudes, ce passage abrite une faune marine très diverse. Les couleurs du soleil de minuit donnent à cette traversée tout son sens, toute sa magie. Ne manquez pas de lever les yeux pour apercevoir les élégants Damiers du Cap, jouant avec les vents porteurs.



## PORT LOCKROY

Sur la petite île de Goudier, vous rejoindrez Port Lockroy, découvert par l'explorateur français, Jean-Baptiste CHARCOT en 1903. Dans un premier temps base de repli et de réparation des navires pour les baleiniers, Port Lockroy devint ensuite une base scientifique. Vous pourrez découvrir son petit Musée retraçant la vie de la base dans les années 50. Depuis 1996, elle est ouverte au public pendant le court Été Austral et permet de mener des travaux de recherches sur les Manchots Papou. De nos jours, cette base est le lieu le plus visité du Continent Blanc ; elle est aussi la seule, grâce à sa petite boutique et sa poste pittoresque, à vous offrir la chance d'écrire à vos proches afin de partager ce moment unique.



## À BORD DU SOLÉAL

DE NOVEMBRE 2014 À FÉVRIER 2015 (11 jours)  
à partir de 4 300 € (vols & transferts inclus)

voir cahier des prix page 38

## VOS TEMPS FORTS\*

- **Faune** : Plus forte concentration de Manchots Papous, Adélie et Jugulaire de l'Antarctique, Rorquals de Minke et Baleines à bosse, Phoques de Weddell, Léopards des mers, nombreux oiseaux marins : Damiers du Cap, Albatros, Cormorans impériaux, Pétrels des neiges.
- **Paysages** : nombreux icebergs dérivants, banquise (ou pack), vêlage d'imposants glaciers, hautes montagnes enneigées.
- **Visites** : bases scientifiques et anciennes stations baleinières.
- **Possibilités de randonnées** : Île de la Déception.
- **Sorties quotidiennes et débarquements Zodiac®** : En Mer de Weddell, Baie de Neko, Paradise Bay.

\* Cités à titre d'exemple, sous conditions météo et état des glaces.



« Pendant que je regarde vers le large, le soleil se couche insensiblement, les teintes bleues si variées et si douces des icebergs sont devenues plus crues, bientôt le bleu foncé des crevasses et des fentes persiste seul, puis graduellement succède avec une douceur exquise une teinte maintenant rose et c'est tellement beau, qu'en me demandant si je rêve, je voudrai rêver toujours. On dirait les ruines d'une énorme et magnifique ville toute entière du marbre le plus pur. Le ciel devient une coquille de nacre où s'irisent, en se confondant sans se heurter, toutes les couleurs de la nature... Sans que je m'en aperçoive, la nuit est venue et lorsque Paul (PLÉNEAU), en me touchant l'épaule, me réveille en sursaut de cette contemplation, j'essuie pertinemment une larme, non de chagrin, mais de belle et puissante émotion ».

Jean-Baptiste CHARCOT – Le Gentleman des Pôles

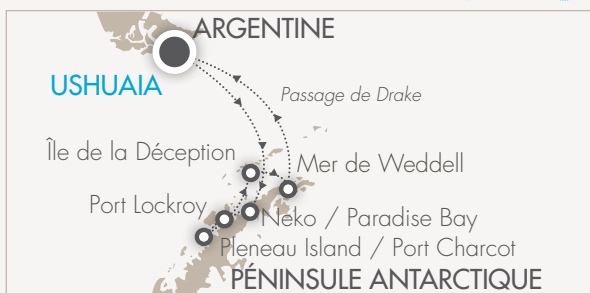


## ÎLE DE PLÉNEAU

L'un des tous premiers reporters d'aventures des régions polaires, fut le talentueux photographe Paul PLÉNEAU, qui accompagna l'explorateur Jean-Baptiste CHARCOT, lors de ses expéditions en Antarctique. Aujourd'hui, la baie qui porte son nom déploie une « armada » de géants de glace ; certains icebergs ont même des formes surréalistes, la glace tantôt blanche, tantôt bleue, se déclinant en d'innombrables nuances... Une sortie en Zodiac® vous permettra de partir à la rencontre des mammifères marins ayant élu domicile au cœur de la Baie. A terre, les algues rouges maculent les plaques de neige qui alternent avec les lieux de nidification des colonies de Manchots Papous, disséminés çà et là, sur toute l'étendue de l'île.

## USHUAIA • USHUAIA

LE SOLÉAL : 19 & 29 NOV, 9 DÉC 2014, 22 JAN, 01 & 11 FEV 2015  
11 JOURS / 10 NUITS



### JOUR ITINÉRAIRE

- J 1 **Buenos-Aires/Ushuaia** (Argentine) sur vol privatisé LAN AIRLINES direct non-stop <sup>(1)</sup>. Accueil à l'aéroport, découverte du **Parc National de la Terre de Feu** avec déjeuner. Embarquement de 16.30 à 17.30 OU embarquement anticipé avec déjeuner à bord.
- J 2,3 **En mer - Passage de Drake**
- J 4 **Neko - Paradise Bay** (Antarctique)
- J 5 **Pleneau Island - Port Charcot** (Antarctique)
- J 6 **Port Lockroy** (Antarctique)
- J 7 **Île de la Déception** (Antarctique)
- J 8 **Mer de Weddell** (Antarctique)
- J 9,10 **En mer - Passage de Drake**
- J 11 **Ushuaia** (Argentine). Débarquement. Transfert à l'aéroport. **Ushuaia/Buenos-Aires International** (Pistarini) sur vol LAN AIRLINES direct non-stop <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Dans la limite des places disponibles.

## USHUAIA • USHUAIA

LE SOLÉAL : 13 JANVIER 2015  
10 JOURS / 9 NUITS



### JOUR ITINÉRAIRE

- J 1 **Buenos-Aires/Ushuaia** (Argentine) sur vol privatisé LAN AIRLINES direct non-stop <sup>(1)</sup>. Accueil à l'aéroport, découverte du **Parc National de la Terre de Feu** avec déjeuner. Embarquement de 17.00 à 18.00 OU embarquement anticipé avec déjeuner à bord.
- J 2,3 **En mer - Passage de Drake**
- J 4 **Neko - Paradise Bay** (Antarctique)
- J 5 **Port Lockroy** (Antarctique)
- J 6 **Île de la Déception** (Antarctique)
- J 7 **Mer de Weddell** (Antarctique)
- J 8,9 **En mer - Passage de Drake**
- J 10 **Ushuaia** (Argentine). Débarquement. Transfert à l'aéroport. **Ushuaia/Buenos-Aires International** (Pistarini) sur vol LAN AIRLINES direct non-stop <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Dans la limite des places disponibles.

# LA GRANDE BOUCLE AUSTRALE

Cap au Nord, à bord du SOLÉAL, direction les **Malouines**, archipel perdu à la pointe du continent Sud-Américain. Puis c'est en suivant les traces du célèbre explorateur Sir Ernest SHACKLETON que vous vous rendez en **Géorgie du Sud**, pour terminer par la découverte du **Nord de la Péninsule**, royaume fait de glace et de banquise. Un voyage inoubliable...



## BAIE DE COOPER

Prenez place à bord de l'un de nos Zodiac® et partez découvrir la Baie de Cooper, non loin de la Baie de Gold Harbour. Nommée ainsi en hommage au premier lieutenant du célèbre navigateur James COOK, cette baie offre un paysage inattendu, avec de longs canyons de basalte formant de hautes falaises surplombant une eau bleu-turquoise. Au cœur de la baie, règne une atmosphère magique, où seuls quelques rayons de soleil transpercent le voile de coton que forme la brume du matin. Sur les côtes escarpées se perchent des colonies de Manchots Macaronis (ou Gorfou dorés), très attentifs à l'approche de nos petites embarcations.



## FORTUNA BAY

« Notre second débarquement de la journée fut organisé dans la Baie de Fortuna, au pied des sommets abrupts formés par les « Breakwind Ridge Mountains ». Un spectacle grandiose s'offre à nous : la plaine évasée, s'est arrondie jusqu'à la mer pour former un parfait arc de cercle, entaillé par un torrent. Nous décidons de partir sur les traces du navigateur Ernest SHACKLETON qui foula le sol de l'île, lors de sa dernière expédition. Nous cheminons à travers une vaste plaine à la végétation rare et parsemée de hautes touffes d'herbe (ou tussock). Au fond de cette plaine, nous rencontrons une manchottière composée de plus 50 000 Manchots Royaux, dont les silhouettes serrées les unes contre les autres forment une tâche couleur argent parsemée de brun et d'orange vif ».

Didier DROUET - Guide Naturaliste.



## À BORD DU SOLÉAL

19 DÉCEMBRE 2014 (16 jours)  
à partir de 6 510 € (vols & transferts inclus)

voir cahier des prix page 38

## VOS TEMPS FORTS\*

- **Faune** : Immenses colonies de Manchots Royaux, nombreux Eléphants de mer échoués, Otaries à fourrure et Manchots Macaroni en Géorgie du Sud. Également, des centaines de Manchots Papous, Adélie et Jugulaire et les majestueuses Baleines à bosse en Péninsule, ainsi que les élégants Albatros aux Malouines.
- **Paysages** : Chaînes de montagnes enneigées, prairies verdoyantes et nombreux glaciers. Anciennes stations baleinières et sites historiques. Icebergs dérivants et banquise en Péninsule Antarctique.
- **Possibilités de randonnées** : Grytviken, Île de la Déception, Fortuna Bay.
- **Sorties et débarquements Zodiac®** : Baie de Cooper, New Island et Half Moon.

\* Cités à titre d'exemple, sous conditions météo et état des glaces.



## MER DE WEDDELL

Une belle navigation en Mer de Weddell vous fera goûter un véritable silence, une ambiance extraordinaire et envoûtante, d'une sérénité sans égale. Vous découvrirez une part secrète d'un trésor préservé : otaries à fourrure, colonies de manchots, albatros hurleurs et autres pétrels géants. Ici, les icebergs géants et les calottes glaciaires sculptent un paysage sans pareil. Le seigneur des lieux, appelé également Phoque de Weddell, est un spécialiste des records pouvant rester immergé plus d'une heure. Son pelage est gris foncé et son ventre est parsemé de tâches plus sombres. Pour conserver un accès à la mer et pêcher, le Phoque de Weddell dispose d'une dentition particulière lui permettant de faire des trous dans la glace.

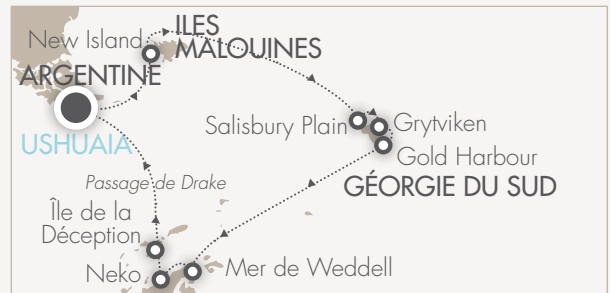


## ÎLE DE LA DÉCEPTION

Lovée au cœur des îles Shetland, l'île de la Déception est facilement reconnaissable grâce à sa forme de fer à cheval. Cet ancien volcan, dont le cratère baptisé « Souffle de Neptune » s'est effondré il y a 10 000 ans, pour créer une caldeira où la mer s'est engouffrée, a donné naissance à son port naturel d'aujourd'hui. Longtemps animé par une importante activité baleinière, la force de ce passé a laissé derrière lui une empreinte que le temps n'a pas effacé. Sur le sable noir des plages volcaniques, les vestiges des cabanes abandonnées, laissent aujourd'hui place à une faune extraordinaire. Des sorties à bord de nos Zodiac® permettent de débarquer sur ce bout de terre où se côtoient 100 000 couples de Manchots à jugulaires, des Eléphants de mer et des Phoques à fourrure...

## USHUAIA • USHUAIA

LE SOLÉAL : 19 DEC 2014  
16 JOURS / 15 NUITS



### JOUR ITINÉRAIRE

- J 1 **Buenos-Aires/Ushuaia** (Argentine) sur vol privatisé LAN AIRLINES direct non-stop <sup>(1)</sup>. Accueil à l'aéroport, découverte du **Parc National de la Terre de Feu** avec déjeuner. Embarquement de 16.30 à 17.30 OU embarquement anticipé avec déjeuner à bord.
- J 2 **En mer**
- J 3 **New Island - Saunders** (Iles Malouines)
- J 4,5 **En mer**
- J 6 **Salisbury Plain - Fortuna Bay** (Géorgie du Sud)
- J 7 **Grytviken - Baie de St Andrew** (Géorgie du Sud)
- J 8 **Gold Harbour** (Géorgie du Sud)
- J 9,10 **En mer**
- J 11 **Mer de Weddell** (Antarctique)
- J 12 **Neko - Paradise Island** (Antarctique)
- J 13 **Île de la Déception - Half Moon** (Antarctique)
- J 14,15 **En mer - Passage de Drake**
- J 16 **Ushuaia** (Argentine). Débarquement. Transfert à l'aéroport. **Ushuaia/Buenos-Aires** International (Pistarini) sur vol LAN AIRLINES direct non-stop <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Dans la limite des places disponibles.



## GRYTVIKEN

La visite de Grytviken a une double consonance historique. La première tient en la présence de la tombe de Sir Ernest SHACKLETON, cet aventurier qui, dans la débâcle de son expédition à bord de l'Endurance, se révéla être un véritable héros. La seconde nous replonge dans l'industrie baleinière, avec cette ancienne station norvégienne qui ressemble à un « village abandonné » où la couleur ocre domine. Il y règne une apaisante désolation ; les vestiges, encore présents, permettent au voyageur de réaliser l'ampleur et la dimension industrielle de la chasse à la baleine autrefois. Le Musée est dédié à l'histoire de la Géorgie du Sud, tandis que la charmante église veille sur le calme des lieux.

# L'ANTARCTIQUE HISTORIQUE

Si la *Péninsule Antarctique* offre un paysage de glace aux couleurs irisées, l'*Archipel des Malouines* se décline en vastes landes ponctuées de touffes d'herbe, de collines accidentées et de côtes escarpées. Son histoire peut se lire à livre ouvert lorsqu'on parcourt sa capitale, Port Stanley.



## MANCHOTS DE MAGELLAN

Le Manchot de Magellan, très caractéristique avec sa robe noire et blanche séparée en deux parties bien distinctes par une très large bande de plumes claires, doit son nom au navigateur portugais Ferdinand de MAGELLAN, qui fut le 1<sup>er</sup> explorateur à découvrir cette espèce. Comme ses cousins Papous, Adéliés ou Jugulaires, le Manchot de Magellan qui vit aux Malouines, dépasse rarement 65 cm de hauteur, mais il est le seul de son espèce à pondre et à nicher dans un terrier en bord de plage, au cœur des dunes sablonneuses au sol tendre. Un peu plus maladroit sur la terre ferme, il « dodeline », se servant de ses nageoires pour garder l'équilibre. Curieux et peu farouche, il viendra volontiers à votre rencontre.



## PORT STANLEY

La petite ville de Port Stanley, est, avec ses 3 000 habitants à peine, la « capitale » des îles Malouines. Endroit stratégique pendant la guerre entre l'Argentine et le Royaume-Uni, Port Stanley vit aujourd'hui au rythme des saisons, entre traditions et ambiance branchée typiquement « british ». Lors de votre débarquement sur l'île, partez à la rencontre de ses habitants et découvrez ses rues pleines de charme aux couleurs bigarrées. Au centre de la ville, se trouve la Cathédrale anglicane datant du XIX<sup>ème</sup> siècle et sa fameuse arche en fanon de baleine. Plus loin, se dresse fièrement le bâtiment regroupant la Mairie et la Poste, unique dans tout l'archipel des Malouines ; une occasion unique de partager avec vos proches cette expérience du bout du monde en y postant votre missive !



## À BORD DU SOLÉAL

28 FEVRIER 2015 (16 jours)  
à partir de 4 530 € (vol aller & transfert inclus)

voir cahier des prix page 38

## VOS TEMPS FORTS\*

- **Faune** : Colonies de Manchots de Magellan et de Gorfous sauteurs, nombreux Lions de mer et plus de 300 000 couples d'Albatros à sourcils noirs, Cormorans impériaux, dauphins de Commerson aux Malouines. Également, d'immenses colonies de Manchots, Léopards des mers et oiseaux marins en Péninsule Antarctique.
- **Paysages** : Vastes étendues de landes ponctuées de touffes d'herbe, de mousse, de lichen et de bruyère, petites collines, côtes très découpées par la force de l'Océan. Plus au Sud, en Péninsule, un décor de géants de glace et de banquise dérivante.
- **Une capitale** : Port Stanley typiquement british.
- **Possibilités de randonnées** : Île de la Déception, Grave Cove
- **Sorties et débarquements Zodiac®**

\* Cités à titre d'exemple, sous conditions météo et état des glaces.





## BAIE DE NEKO

La Baie de Neko est sans doute l'un des plus beaux sites de la Péninsule Antarctique. Elle fut découverte par le navigateur belge Adrien de GERLACHE, lors de son expédition Antarctique de 1897 - 99. Montagnes, neige, glace et vie sauvage se combinent en offrant un paysage unique. La faune y est aussi abondante qu'exceptionnelle: oiseaux de mer, comme les mouettes, les Pétrils du Cap, les Cormorans, ainsi que des mammifères marins, comme les Phoques, les Orques et les Baleines. Des sorties à bord de nos Zodiac® permettent de venir au plus près des icebergs bleutés ou de débarquer à proximité des colonies de Manchots, d'observer un Léopard des mers qui se prélassa sur la grève ou guetter le survol des Sternes antarctiques.



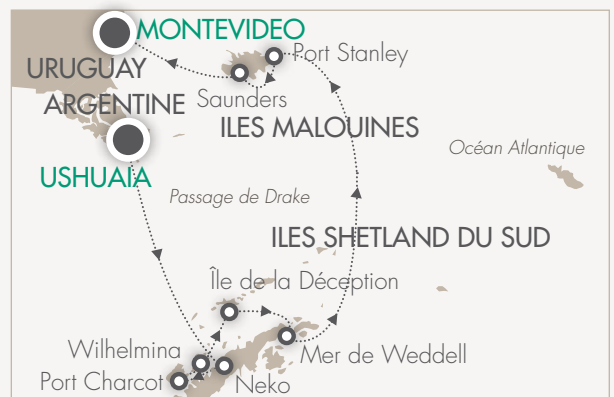
## EN MER VERS LES ÎLES MALOINES

« Tandis que nous naviguons en direction de l'Archipel des Malouines, ce début de journée teinté de brume nous permet d'admirer un spectacle inattendu : notre Naturaliste spécialiste des mammifères marins a surpris un groupe de dauphins de Commerson se déplaçant sur une zone d'alimentation. « Dauphins à tribord » ! La scène est remarquable : un groupe d'une cinquantaine d'individus, mâles, femelles et jeunes de l'année sont réunis et nagent dans le sillage que laisse notre navire. Peu à peu la brume se dissipe, le ciel s'éclaircit... le soleil apparaît lentement entre les nuages, étendant sa lumière couleur miel sur la mer et les oiseaux marins qui accompagnent notre voyage. Les côtes se dessinent, se rapprochent et nous finissons par prendre position à quelques encablures des îles Saunders, notre prochaine escale dans l'Archipel des Malouines ».

Raphaël SANÉ - Chef d'Expédition

## USHUAIA • MONTEVIDEO

LE SOLÉAL : 28 FÉVRIER 2015  
16 JOURS / 15 NUITS



JOUR	ITINÉRAIRE
J 1	Buenos-Aires/Ushuaia (Argentine) sur vol privatifé LAN AIRLINES direct non-stop <sup>(1)</sup> . Accueil à l'aéroport, découverte du Parc National de la Terre de Feu avec déjeuner. Embarquement de 17.00 à 18.00 OU embarquement anticipé avec déjeuner à bord.
J 2,3	En mer - Passage de Drake
J 4	Neko - Paradise Bay (Antarctique)
J 5	Port Charcot - Port Lockroy (Antarctique)
J 6	Whilhelmina - Enterprise (Antarctique)
J 7	Île de la Déception (Antarctique)
J 8	Mer de Weddell
J 9	Navigation vers les Iles Shetland du Sud
J 10	En mer - Passage de Drake
J 11	Port Stanley - Volunteer Point (Iles Malouines)
J 12	Saunders - Grave Cove (Iles Malouines)
J 13,14,15	En mer
J 16	Montevideo (Uruguay) Débarquement

<sup>(1)</sup> Dans la limite des places disponibles.



« D'où vient cette étrange attirance de ces régions polaires, si puissante, si tenace, qu'après en être revenu on oublie les fatigues, morales et physiques pour ne songer qu'à retourner vers elles ? Ici, c'est le sanctuaire des sanctuaires, où la nature se révèle en sa formidable puissance. L'homme qui a pu pénétrer dans ce lieu sent son âme qui s'élève ».

Jean-Baptiste CHARCOT - Le Gentleman des Pôles

# ENSEMBLE PLUS LOIN...

## VOLS, PROGRAMMES PRÉ CROISIÈRES & TRANSFERTS (inclus)

Pour votre confort et votre tranquillité, la Compagnie du Ponant a choisi de privatiser des avions de LAN AIRLINES pour vos acheminements Buenos Aires / Ushuaia / Buenos Aires.

Au moment de votre réservation, vous pourrez opter pour :

- Un transfert vers le port d'Ushuaia et un embarquement direct à bord de votre navire avec accès au Grand Salon (vos cabines seront prêtes à partir de 17h). Déjeuner à bord. Libre à vous de découvrir Ushuaia à pied l'après-midi.

Ou

- Au départ de l'aéroport d'Ushuaia, une excursion au Parc National de la Terre de Feu : chaînes de montagnes, barrages de castors, oiseaux, orchidées sauvages... Déjeuner typique argentin inclus. Retour au port pour embarquement.

### POUR TOUTES LES CROISIÈRES USHUAIA • USHUAIA

Ce programme comprend<sup>(1)</sup> :

- Vols privatisés Buenos Aires / Ushuaia / Buenos Aires en classe économique.
- Transfert des bagages.
- Une excursion découverte du Parc National de la Terre de Feu, avec déjeuner, OU embarquement anticipé, déjeuner à bord.
- Les services d'un guide francophone.
- Le transfert port / aéroport le jour du débarquement.

<sup>(1)</sup> Forfait valable dans la limite des places disponibles. Voir Conditions Générales et Spécifiques pages 40 à 43.



### POUR LA CROISIÈRE USHUAIA • MONTEVIDEO - 28 FÉV 2015

Ce programme comprend<sup>(1)</sup> :

- Vol privatisé Buenos Aires / Ushuaia en classe économique
- Transfert des bagages.
- Une excursion découverte du Parc National de la Terre de Feu, avec déjeuner, OU embarquement anticipé, déjeuner à bord.
- Les services d'un guide francophone.

<sup>(1)</sup> Forfait valable dans la limite des places disponibles. Voir Conditions Générales et Spécifiques pages 40 à 43.

## PROGRAMMES PRÉ & POST CROISIÈRES (non-inclus)

La Compagnie du Ponant vous propose d'agrémenter vos croisières et de prolonger votre voyage. Prestations proposées en groupe, des programmes sont disponibles avant  ou après  la croisière et doivent être réservés avant votre départ auprès de notre service Réservation.

Les descriptifs détaillés vous seront envoyés sur simple demande. Les vols sélectionnés par la Compagnie du Ponant seront disponibles 10 mois avant la date de votre croisière. N'hésitez pas à nous demander conseil.

## TRANSFERT DE MONTEVIDEO À BUENOS AIRES

### USHUAIA • MONTEVIDEO 28 FÉVRIER 2015

Accueil au port par notre représentant local, puis transfert panoramique vers l'aéroport de Montevideo en connexion avec le vol sélectionné par la Compagnie du Ponant.

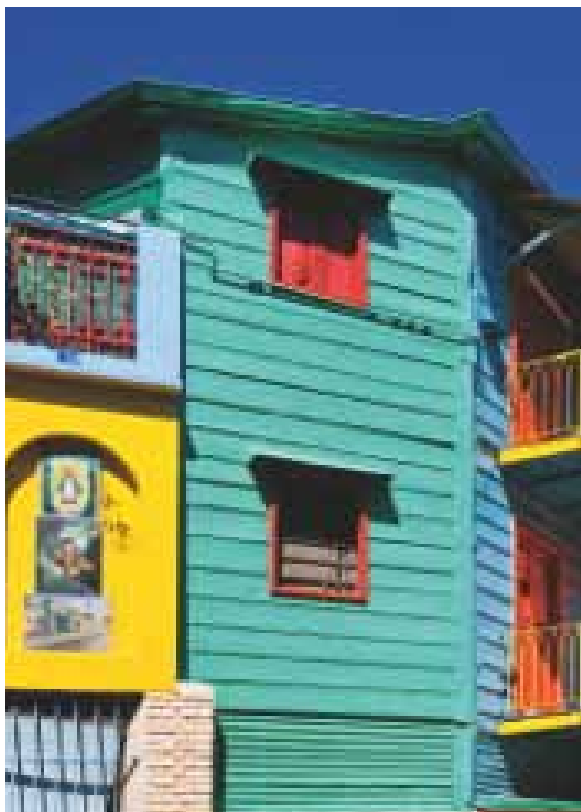
Prix disponibles à partir de Mai 2014, nous consulter.

Ce programme comprend<sup>(1)</sup> :

- Le transfert du port vers l'aéroport de Montevideo en correspondance avec le vol sélectionné par la Compagnie du Ponant selon descriptif disponible sur simple demande.
- Vol Montevideo / Buenos Aires, en classe économique sur vol Aérolinas Argentinas.
- Le transfert de l'aéroport Aéroparque à l'aéroport Pistrani à Buenos Aires.
- Les services d'un guide local francophone.

<sup>(1)</sup> Forfait valable sur la base d'un minimum de 20 participants et dans la limite des places disponibles. Voir Conditions Générales et Spécifiques 40 à 43.





## SÉJOUR À BUENOS AIRES en Argentine



POUR TOUTES LES CROISIÈRES  
ANTARCTIQUE ET GEORGIE DU SUD

Accueil à l'aéroport et transfert à votre hôtel. Durant votre après-midi libre, notre représentant vous proposera, en supplément, un tour panoramique de **Buenos Aires**, incluant la **Place de Mai**, le **Palais du gouvernement**, la **cathédrale**, les **quartiers de San Telmo, La Boca et ses célèbres maisons aux couleurs vives et Ricoleta**. Le lendemain matin, transfert à l'aéroport, vol privatisé par la Compagnie du Ponant vers Ushuaia.

Prix disponibles à partir de Mai 2014, nous consulter.

Ce programme comprend <sup>(1)</sup>:

- 1 nuit à Buenos Aires, à l'hôtel Intercontinental ou Emperador, ou similaire.
- Mise à disposition de votre chambre le matin dès votre arrivée.
- Programme 1 jour/1 nuit proposé en correspondance avec les vols sélectionnés par la Compagnie du Ponant et incluant les services de guides locaux francophones pendant tout le séjour, les transferts, des repas et les visites selon descriptif disponible sur simple demande.

<sup>(1)</sup> Forfait valable sur la base d'un minimum de 20 participants inscrits et dans la limite des places disponibles. Voir Conditions Générales et Spécifiques page 40 à 43.

## LES CHUTES D'IGUAZU au départ de Buenos Aires

NE MANQUEZ  
PAS...



POUR TOUTES LES CROISIÈRES  
ANTARCTIQUE ET GEORGIE DU SUD

Ce programme est, pour sa première partie, identique au programme « Séjour à Buenos Aires » et se prolonge le lendemain matin par un transfert à l'aéroport et vol vers Iguazu. Vous découvrirez la **rivière Iguazu** qui se déverse du haut de 275 cascades, formant ainsi les fameuses chutes, inscrites au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, ainsi que le **Park National Iguazu**, situé en pleine forêt amazonienne. **Côté argentin, deux parcours** vous permettront de vous approcher au plus près de ces magnifiques chutes d'eau. **Côté brésilien**, les chutes offrent une vision encore plus spectaculaire avec un panorama complet sur le front de trois kilomètres de cascades s'écoulant de la forêt tropicale. Transfert retour vers l'aéroport et vol Iguazu / Buenos Aires. Accueil et transfert vers votre hôtel.

Le lendemain matin, transfert à l'aéroport sur vol privatisé par la Compagnie du Ponant vers Ushuaia.

Prix disponibles à partir de Mai 2014, nous consulter.

Ce programme comprend <sup>(1)</sup>:

- 2 nuits à Buenos Aires à l'hôtel Intercontinental ou Emperador, ou similaire.
- Mise à disposition de votre chambre le matin dès votre arrivée.
- 1 nuit à Iguazu à l'hôtel Sheraton ou similaire en chambre standard.
- Vols Buenos Aires / Iguazu / Buenos Aires en classe économique.
- Programme 3 jours/3 nuits proposé en correspondance avec les vols sélectionnés par la Compagnie du Ponant, les services de guides locaux francophones pendant tout le séjour, les transferts, des repas et les visites selon descriptif disponible sur simple demande.
- Les entrées aux 2 Parcs Nationaux.

<sup>(1)</sup> Forfait valable sur la base d'un minimum de 15 participants et dans la limite des places disponibles. Voir Conditions Générales et Spécifiques 40 à 43.





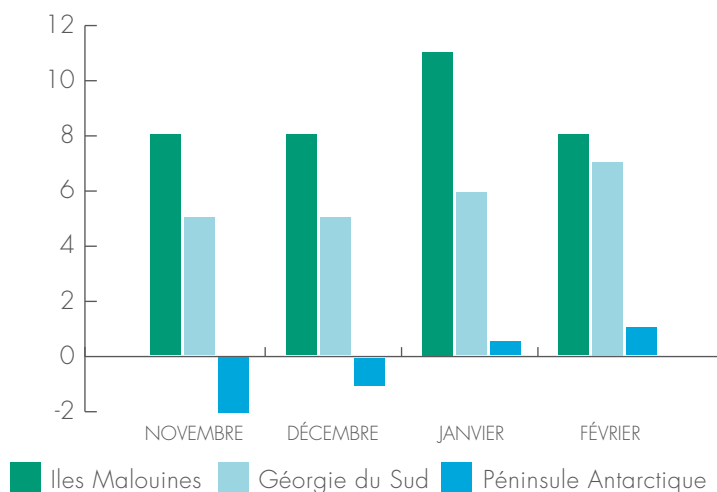
# INFORMATIONS PRATIQUES

## LA SAISON IDÉALE

Pendant les mois d'Été Austral (de Novembre à Février), le Continent Blanc vit une véritable renaissance. La vie sauvage est prédominante et l'on peut observer des colonies de manchots par dizaines de milliers, occupés à nourrir et à élever leurs petits, nés depuis peu. Ne manquez pas cet éveil de la nature sur fond de couchers de soleil orangés, adoucis par la transparence des icebergs dérivants. L'Antarctique, connu pour ses rigueurs extrêmes, possède une grâce naturelle qui a fait rêver bien des aventuriers... À votre tour de le découvrir.

Décalage horaire : GMT - 3h

Température °C





## CONSEILS D'HABILLEMENT

- Une parka spéciale Antarctique chaude et étanche vous sera offerte à bord (uniquement pour les adultes).
- Pantalons souples : survêtement chaud en coton, sous pulls « thermolactyl™ ».
- Sur-pantalon imperméable et coupe-vent sont indispensables.
- Pantalon léger, plus un sur-pantalon imperméable ; peuvent être remplacés par un pantalon de ski étanche et souple. L'imperméabilité et la souplesse des pantalons sont indispensables et impératives.
- Pull, sweat-shirt ou gilet polaire.
- Sous-vêtements : caleçons longs et vêtements de corps à manches longues, chaussettes en soie ou coton léger et en laine arrivant au genou.
- Cache-col et bonnet en polaire couvrant les oreilles (éviter les écharpes qui ne tiennent pas bien en place).
- Gants imperméables (gants en soie + sur-gants imperméables).
- Lunettes de soleil à fort indice protecteur.
- Des bottes montantes, étanches, gardant la chaleur et à semelles antidérapantes sont obligatoires (location offerte, hors caution, voir ci-dessous).



## LA LOCATION DE VOS BOTTES EST OFFERTE

Les bottes étanches sont un équipement essentiel à vos débarquements sur le Continent Blanc. La Compagnie du Ponant a sélectionné Ship To Short Traveler, pour vous offrir, durant votre séjour, la location de vos bottes, spécialement adaptées aux destinations polaires.

### POURQUOI LOUER DES BOTTES ?



- Pratique : Livraison directement au navire, le jour de votre embarquement.
- Voyagez léger : Gagnez de la place et du poids dans vos bagages.
- Spécialement conçues pour les régions extrêmes.

Retrouvez notre offre en vous connectant à [www.ponantboots.com](http://www.ponantboots.com) (location ouverte à partir de Septembre 2014).

## POUR EN SAVOIR PLUS...

- Le guide touristique «Terres Australes» vous est offert par la Compagnie du Ponant. Vous le retrouverez dans votre carnet de voyage.
- Venez découvrir la vidéo Antarctique sur [www.ponant.com](http://www.ponant.com) - rubrique destinations.
- Lecture des blogs de nos naturalistes sur [blog.ponant.com](http://blog.ponant.com)



VOUS AIMEZ LES PÔLES,  
DÉCOUVREZ NOS CROISIÈRES  
EN ARCTIQUE POUR L'ÉTÉ 14...



### La Mer Blanche

*A la frontière du grand Nord Russe...*

A partir de 4 140 €  
(vols & transferts inclus)



### Le Spitzberg

*Une nature teintée de couleurs polaires...*

A partir de 3 555 €  
(vols & transferts inclus)



### L'Islande

*Entre la glace et le feu...*

A partir de 2 235 €  
(vols & transferts non inclus)

## ITINÉRAIRES

### LA MER BLANCHE

- Tromsø • Kirkenes

04 Juin 2014 - 12 jours / 11 nuits

L'AUSTRAL

### LE SPITZBERG

- Kirkenes • Longyearbyen

15 Juin 2014 - 8 jours / 7 nuits

L'AUSTRAL

- Longyearbyen • Reykjavik

22 Juin 2014 - 15 jours / 14 nuits

L'AUSTRAL

### L'ISLANDE

- Reykjavik • Reykjavik

06, 13, 20 & 27 Juil. 2014 - 8 jours / 7 nuits

L'AUSTRAL

### LE GROENLAND & LE CANADA ARCTIQUE

- Reykjavik • Kangerlussuaq

03 Août 2014 - 11 jours / 10 nuits

L'AUSTRAL

21 Août - 15 jours / 14 nuits

LE BORÉAL

- Kangerlussuaq • Kangerlussuaq

13 Août 2014 - 14 jours / 13 nuits

L'AUSTRAL

- Kangerlussuaq • Quebec

04 Septembre 2014 - 15 jours / 14 nuits

LE BORÉAL

### LE PASSAGE DU NORD-OUEST

- Kangerlussuaq • Nome

26 Août 2014 - 22 jours / 21 nuits

L'AUSTRAL

### LE KAMTCHATKA & LES KOURILES

- Nome • Petropavlovsk

16 Septembre 2014 - 16 jours / 15 nuits

L'AUSTRAL

- Petropavlovsk • Maizuru

01 Octobre 2014 - 16 jours / 15 nuits

L'AUSTRAL



#### Le Groenland & le Canada Arctique

*Un parfum d'infini...*

A partir de **3 835 €**  
(vol retour & transfert inclus)



#### Le passage du Nord-Ouest

*Le toit du monde...*

A partir de **8 399 €**  
(vols & transferts inclus)



#### Le Kamtchatka & Les Kouriles

*Volcans et ceinture de feu...*

A partir de **7 350 €**  
(vol aller & transfert inclus)





# LE SOLÉAL

Silhouette effilée, ambiance chaleureuse, design raffiné, service attentionné, cuisine gastronomique... LE SOLÉAL, notre tout dernier fleuron sorti en Juin 2013, procure l'incomparable plaisir d'une croisière intimiste, dans un cadre 5 étoiles.

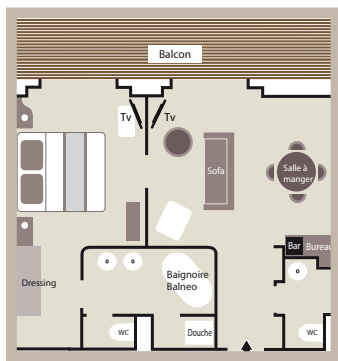
Doté de 132 cabines et Suites au design recherché, toutes tournées vers la mer, LE SOLÉAL, tout comme ses 2 sisterships LE BORÉAL et L'AUSSTRAL, s'inscrit dans la philosophie de la Compagnie du Ponant, réservant à ses passagers un service attentionné, une véritable proximité avec l'équipage et l'avantage de pouvoir naviguer vers des destinations d'exception au coeur d'un cadre élégant et recherché.

*Bienvenue à bord...*

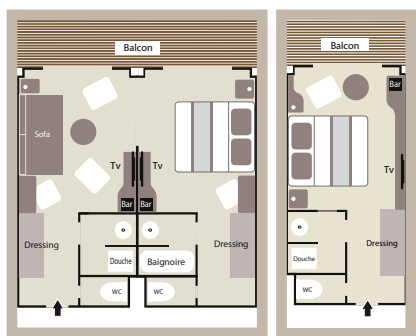




**SUITE DE L'ARMATEUR** (45 m<sup>2</sup> + 9 m<sup>2</sup> balcon privé)



**20 SUITES PRESTIGE** (37 m<sup>2</sup> + 8 m<sup>2</sup> balcon privé)  
**92 CABINES PRESTIGE** (18,5 m<sup>2</sup> + 4 m<sup>2</sup> balcon privé)

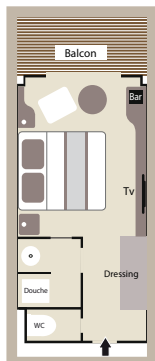


Cabines Prestiges à bord du SOLÉAL, Ponts 5 & 6 :  
 1 douche ou 1 baignoire selon les cabines

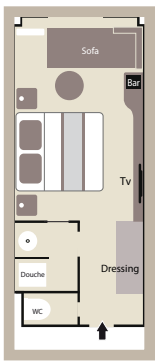
**3 SUITES DELUXE** (27 m<sup>2</sup> + 5 m<sup>2</sup> balcon privé)



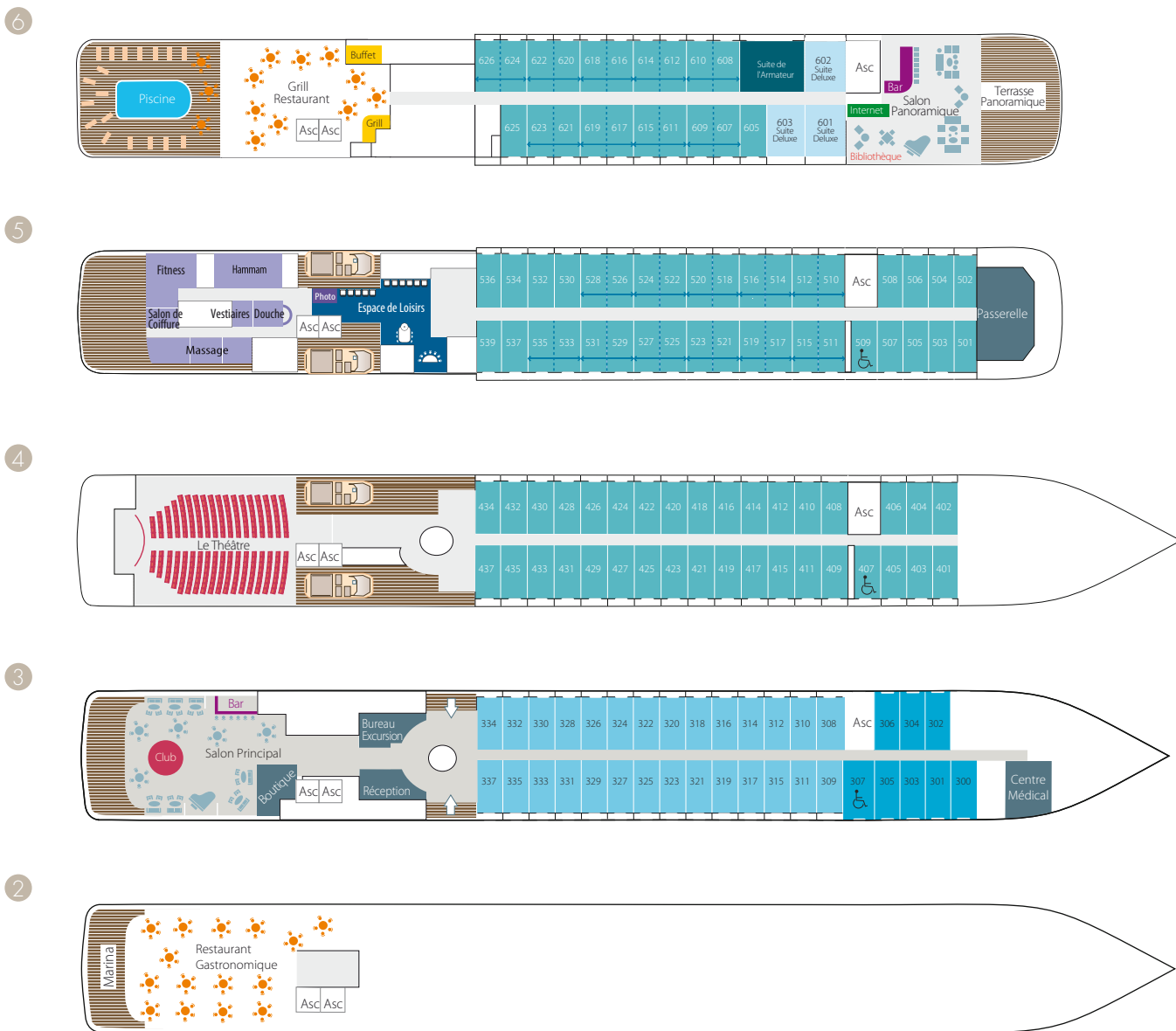
**28 CABINES DELUXE**  
 (18,5 m<sup>2</sup> + 4 m<sup>2</sup> balcon privé)



**8 CABINES SUPÉRIEURES**  
 (21 m<sup>2</sup>)



Cabines & Ponts



- 2 Restaurant Gastronomique - Marina
- 3 28 cabines Deluxe avec balcon privé - 8 cabines Supérieures - Salon Principal - Boutique - Réception - Bureau des excursions - Centre médical
- 4 35 cabines Prestige avec balcon privé - Théâtre / Salle de spectacle
- 5 37 cabines Prestige avec balcon privé (dont 22 cabines Prestige convertibles en 11 suites Prestige) - Fitness - Espace beauté Sothys™ : Hammam, Massage, Coiffure, Espace de loisirs - Espace images & photographies - Passerelle
- 6 Suite de l'Armateur - 3 suites Deluxe avec balcon privé - 20 cabines Prestige avec balcon privé (dont 18 cabines Prestige convertibles en 9 suites Prestige) - Piscine - Restaurant Grill - Espace internet - Bibliothèque - Salon panoramique - Terrasse panoramique

- Suite de l'Armateur  
Pont 6
- Suites Prestige (37 m<sup>2</sup> et balcon privé)  
Pont 6 - 5
- Suites Deluxe (28 m<sup>2</sup> et balcon privé)  
Pont 6
- Cabines Prestige (18.5 m<sup>2</sup> et balcon privé)  
Pont 4 - 5 - 6
- Cabines Deluxe (18.5 m<sup>2</sup> et balcon privé)  
Pont 3
- Cabines Supérieures (21 m<sup>2</sup>)  
Pont 3
- Longueur . . . . . 142 m
- Largeur . . . . . 18 m
- Tirant d'eau . . . . . 4,7 m
- Vitesse moyenne de croisière . . . . . 16 noeuds
- Classe glace . . . . . 1 C
- Classification . . . . . Bureau Veritas
- Pavillon . . . . . Français
- Nombre de ponts passagers . . . . . 6
- Nombre de passagers (en cabine double) jusqu'à 264 passagers
- Membres d'équipage . . . . . 140
- Flotte de Zodiacs® d'expédition (Mark V HD)
- Jauge brute . . . . . 10 944 UMS
- Moteurs électriques . . . . . 2 x 2300 KW
- Puissance électrique installée . . . . . 6 400 KW
- Construction . . . . . Fincantieri-Ancône-Italie

# FORMALITÉS

## POUR TOUTES LES CROISIÈRES

Les informations ci-dessous sont valables uniquement pour les ressortissants français, au moment de l'impression de cette brochure et sujettes à modification sans préavis. Veuillez vérifier auprès des autorités compétentes, les formalités obligatoires à l'entrée et la sortie des pays visités lors de votre voyage.

**Passport valable six (6) mois après votre date de retour.** Votre passeport doit au minimum avoir deux pages vierges de tout tampon pour l'obtention de chaque visa. Une page avec des marques d'encre ou des tampons (même petits) ne peut être considérée comme une page blanche. Les passagers qui déviaient du programme d'embarquement et de débarquement proposé, doivent impérativement se renseigner auprès des autorités compétentes pour connaître les formalités nécessaires à leur voyage (Voir paragraphe 6 des Conditions Particulières de Vente).



## INFORMATIONS IMPORTANTES

### PROGRAMMES PÉNINSULE ANTARCTIQUE, GÉORGIE DU SUD & MALOUINES

- Une croisière en Antarctique, Malouines et Géorgie du Sud est avant tout une expédition. La beauté sauvage et la Nature intacte offre une chance exceptionnelle de découverte d'un environnement où la présence humaine est quasi inexistante. Vous naviguez loin de toute structure hospitalière. Une évacuation vers le continent sud-américain peut prendre plusieurs jours et par conséquent l'aide médicale nécessaire peut ne pas être immédiatement ou rapidement accessible.
- Compte tenu de l'isolement du « Continent Blanc », il est obligatoire d'être correctement assuré. Nous vous invitons à choisir avec soin la compagnie d'assurance auprès de laquelle vous souscrirez ; particulièrement si vous vous assurez via votre carte de crédit. En effet, en cas de rapatriement depuis la Péninsule Antarctique, les coûts peuvent s'élever à plus de 100 000 US\$ hors frais médicaux. La Compagnie du Ponant vous propose un forfait assurance/assistance très complet : interrogez-nous. Afin que votre voyage se passe dans les meilleures conditions, il est obligatoire de nous retourner le questionnaire médical que nous vous ferons parvenir avec votre inscription dûment rempli par votre médecin traitant référent et ce, au plus tard 90 jours avant le départ. Ce questionnaire est très important pour le respect des normes de sécurité obligatoires en zone polaire. Toute information portée sur le questionnaire et qui s'avérerait non conforme à la réalité peut entraîner un refus d'embarquement au port de départ, sans recours possible.
- Compte tenu du caractère exceptionnel de ces itinéraires, les escales sont données à titre indicatif. La route définitive sera confirmée par le Commandant du navire, avec pour prérogative, la sécurité des passagers. L'englacement des eaux peut, à tout moment, contraindre le Commandant à modifier l'itinéraire. Sa décision sera conforme à celle des autorités locales et des pilotes spécialisés présents à bord durant la navigation en Antarctique. Les débarquements ont lieu en Zodiac® « pieds mouillés », accompagnés de vos conférenciers-naturalistes pour une découverte au plus près des richesses de l'Antarctique. Ils dépendent des conditions météorologiques, de la position des glaces, des vents et de l'état de la mer.
- Nous vous demandons de compléter votre équipement selon les conseils détaillés dans les informations pratiques que vous recevrez avant votre départ.

N'hésitez pas à nous interroger.



# ASSURANCE



La compagnie du Ponant crée un nouveau contrat d'assurance et d'assistance multirisque. Pour voyager l'esprit tranquille, notre contrat exclusif **Ponant Assurance 5\***, proposé par notre partenaire TMS, spécialiste haut de gamme de la couverture assurance en voyage, vous protège sur tous nos itinéraires sans exception, tout au long de votre croisière. TMS, notre partenaire depuis presque 15 ans, est parfaitement rôdé aux problématiques auxquelles vous pouvez être confrontés sur tous nos itinéraires. Nous vous proposons donc d'être le seul et unique interlocuteur pour réserver vols et croisières mais aussi pour gérer la couverture pendant toute la durée du voyage. Les garanties proposées sont soumises à une prime de **4% TTC sur le montant TTC de votre croisière**. La date de souscription doit avoir lieu le jour de l'achat de votre voyage ou au plus tard 46 jours avant le début de votre croisière (voir les Conditions Particulières de Ventes, paragraphe 10). Nos vendeurs sont à votre entière disposition pour répondre à toutes vos questions. Les personnes éligibles sont les personnes domiciliées en France métropolitaine, y compris Corse, DOM-TOM, Andorre et Monaco, dans un autre pays de l'Union Européenne ou en Suisse.

PRESTATIONS	MONTANTS TTC maximum / personne
<b>ANNULATION DE VOYAGE</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Maladie (y compris les rechutes de maladie ou de blessure antérieure), accident, décès de l'assuré, d'un membre de sa famille ou d'un accompagnant assuré</li><li>• Attentat ou catastrophe naturelle survenant à destination</li><li>• Autres causes justifiées</li></ul>	25 000 € maximum / personne 75 000 € maximum / événement <i>Franchise de 10% des frais d'annulation avec un minimum de 50 € / personne (aucune franchise en cas de maladie, accident, décès)</i>
<b>BAGAGES</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Vol, destruction totale ou partielle, perte pendant l'acheminement par une entreprise de transport</li><li>• Franchise</li><li>• Retard de livraison de bagages &gt; 24h</li></ul>	3 049 € TTC / personne 30 € / dossier Indemnité forfaitaire de 400 € TTC / personne
<b>ASSISTANCE AUX PERSONNES EN CAS DE MALADIE OU DE BLESSURE LORS D'UN VOYAGE</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Transport / Rapatriement</li><li>• Retour des membres de la famille ou d'un ou de deux accompagnant(s) assuré(s)</li></ul> <b>OU</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Présence hospitalisation<ul style="list-style-type: none"><li>- Transport</li><li>- Hébergement</li></ul></li><li>• Prolongation de séjour d'un accompagnant bénéficiaire si hospitalisation</li><li>• Accompagnement de vos enfants de moins de 18 ans</li><li>• Poursuite du voyage</li><li>• Remboursement des frais médicaux à l'étranger et avance des frais d'hospitalisation à l'étranger<ul style="list-style-type: none"><li>- Europe et Bassin Méditerranéen</li><li>- Reste du monde</li></ul></li><li>• Franchise pour les frais médicaux</li></ul>	Frais réels Billet retour + taxi  Billet AR + taxi 80 € / nuit (10 nuits max.) 80 € / nuit (4 nuits max.) Hôtesse ou billet AR Frais de transport supplémentaires Billet ou chauffeur  75 000 € / personne 152 500 € / personne 30 € / personne / événement
<b>ASSISTANCE EN CAS DE DÉCÈS</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Retour des membres de la famille ou d'un ou de deux accompagnant(s) assuré(s)</li><li>• Retour anticipé en cas de décès d'un membre de votre famille, de la garde d'enfant ou du remplaçant professionnel</li></ul>	Billet retour + taxi Billet retour + taxi
<b>ASSISTANCE VOYAGE</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Avance de caution pénale à l'étranger</li><li>• Prise en charge des honoraires d'avocat à l'étranger</li><li>• Retour anticipé en cas de sinistre au domicile</li><li>• Assistance en cas de sinistre au domicile<ul style="list-style-type: none"><li>- Mesures conservatoires</li><li>- Hébergement</li></ul></li><li>• Assistance et avance de fonds en cas de vol, perte ou destruction des papiers d'identité ou moyens de paiement</li></ul>	15 300 € / personne 3 100 € / personne Billet retour + taxi  80 € 50 € / nuit (2 nuits max.) 2 300 € / personne
<b>APPAREILLAGE MANQUÉ</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Frais d'acheminement vers la prochaine escale <b>OU</b></li><li>• Retour anticipé (billet retour + frais de taxi)</li></ul>	50 % du prix du séjour avec un maximum de 1 500 € / personne
<b>RESPONSABILITÉ CIVILE</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Dommages corporels et matériels confondus</li><li>• Dont dommages matériels</li><li>• Franchise</li></ul>	4 500 000 € TTC / personne 75 000 € TTC / personne 75 € / sinistre
<b>FRAIS D'INTERRUPTION DE SÉJOUR</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Interruption de séjour suite à :<ul style="list-style-type: none"><li>- Hospitalisation ou décès d'un proche</li><li>- Sinistre au domicile</li></ul></li><li>• Voyage de compensation suite à :<ul style="list-style-type: none"><li>- Rapatriement médical de l'assuré</li></ul></li></ul>	Prorata temporis (hors transport) Prorata temporis (hors transport)  Prix d'achat initial du voyage assuré
<b>INDIVIDUELLE ACCIDENT</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Décès ou invalidité permanente totale</li></ul>	15 245 € TTC / personne 150 000 € TTC / événement

# TARIFS\*

## FORFAITS CROISIÈRES + VOLS & TRANSFERTS

19 NOVEMBRE 2014

Forfait 10 nuits à bord

USHUAIA • USHUAIA  
LE SOLÉAL



Cabine Supérieure	5 780 €	<b>4 300 €</b>
Cabine Deluxe	6 880 €	<b>5 070 €</b>
Cabine Prestige – Pont 4	7 730 €	<b>5 660 €</b>
Cabine Prestige – Pont 5	8 070 €	<b>5 900 €</b>
Cabine Prestige – Pont 6	8 430 €	<b>6 150 €</b>
Suite Deluxe	10 700 €	<b>7 740 €</b>
Suite Prestige – Pont 5	12 760 €	<b>9 180 €</b>
Suite Prestige – Pont 6	13 350 €	<b>9 600 €</b>
Suite de l'Armateur	15 850 €	-
3 <sup>ème</sup> passager en Cabine Supérieure	4 910 €	<b>3 690 €</b>
3 <sup>ème</sup> passager en Suite Prestige	10 850 €	<b>7 850 €</b>
4 <sup>ème</sup> passager en Suite Prestige	10 850 €	<b>7 850 €</b>
Enfant de 8 à 11 ans <sup>(2)</sup>	850 €	-
Supplément occupation individuelle <sup>(1)</sup>	+ 85 %	
Taxes portuaires et de sûreté obligatoires <sup>(3)</sup>	500 €	
Taxes aéroport <sup>(3)</sup>	40 €	

29 NOVEMBRE 2014

Forfait 10 nuits à bord

USHUAIA • USHUAIA  
LE SOLÉAL



Cabine Supérieure	5 780 €	<b>4 300 €</b>
Cabine Deluxe	6 880 €	<b>5 070 €</b>
Cabine Prestige – Pont 4	7 730 €	<b>5 660 €</b>
Cabine Prestige – Pont 5	8 070 €	<b>5 900 €</b>
Cabine Prestige – Pont 6	8 430 €	<b>6 150 €</b>
Suite Deluxe	10 700 €	<b>7 740 €</b>
Suite Prestige – Pont 5	12 760 €	<b>9 180 €</b>
Suite Prestige – Pont 6	13 350 €	<b>9 600 €</b>
Suite de l'Armateur	15 850 €	-
3 <sup>ème</sup> passager en Cabine Supérieure	4 910 €	<b>3 690 €</b>
3 <sup>ème</sup> passager en Suite Prestige	10 850 €	<b>7 850 €</b>
4 <sup>ème</sup> passager en Suite Prestige	10 850 €	<b>7 850 €</b>
Enfant de 8 à 11 ans <sup>(2)</sup>	850 €	-
Supplément occupation individuelle <sup>(1)</sup>	+ 85 %	
Taxes portuaires et de sûreté obligatoires <sup>(3)</sup>	500 €	
Taxes aéroport <sup>(3)</sup>	40 €	

09 DÉCEMBRE 2014

Forfait 10 nuits à bord

USHUAIA • USHUAIA  
LE SOLÉAL



Cabine Supérieure	6 510 €	<b>4 810 €</b>
Cabine Deluxe	7 580 €	<b>5 560 €</b>
Cabine Prestige – Pont 4	8 460 €	<b>6 170 €</b>
Cabine Prestige – Pont 5	8 840 €	<b>6 440 €</b>
Cabine Prestige – Pont 6	9 230 €	<b>6 710 €</b>
Suite Deluxe	11 750 €	<b>8 480 €</b>
Suite Prestige – Pont 5	14 020 €	<b>10 060 €</b>
Suite Prestige – Pont 6	14 680 €	<b>10 530 €</b>
Suite de l'Armateur	17 450 €	-
3 <sup>ème</sup> passager en Cabine Supérieure	5 530 €	<b>4 120 €</b>
3 <sup>ème</sup> passager en Suite Prestige	11 920 €	<b>8 590 €</b>
4 <sup>ème</sup> passager en Suite Prestige	11 920 €	<b>8 590 €</b>
Enfant de 8 à 11 ans <sup>(2)</sup>	850 €	-
Supplément occupation individuelle <sup>(1)</sup>	+ 85 %	
Taxes portuaires et de sûreté obligatoires <sup>(3)</sup>	500 €	
Taxes aéroport <sup>(3)</sup>	40 €	

### Vols directs inclus

#### Buenos Aires - Ushuaia - Buenos Aires

Une excursion de découverte du parc national de la Terre de feu  
Transfert Inclus

01 FÉVRIER 2015

Forfait 10 nuits à bord

USHUAIA • USHUAIA  
LE SOLÉAL



Cabine Supérieure	6 510 €	<b>4 810 €</b>
Cabine Deluxe	7 580 €	<b>5 560 €</b>
Cabine Prestige – Pont 4	8 460 €	<b>6 170 €</b>
Cabine Prestige – Pont 5	8 840 €	<b>6 440 €</b>
Cabine Prestige – Pont 6	9 230 €	<b>6 710 €</b>
Suite Deluxe	11 750 €	<b>8 480 €</b>
Suite Prestige – Pont 5	14 020 €	<b>10 060 €</b>
Suite Prestige – Pont 6	14 680 €	<b>10 530 €</b>
Suite de l'Armateur	17 450 €	-
3 <sup>ème</sup> passager en Cabine Supérieure	5 530 €	<b>4 120 €</b>
3 <sup>ème</sup> passager en Suite Prestige	11 920 €	<b>8 590 €</b>
4 <sup>ème</sup> passager en Suite Prestige	11 920 €	<b>8 590 €</b>
Enfant de 8 à 11 ans <sup>(2)</sup>	850 €	-
Supplément occupation individuelle <sup>(1)</sup>	+ 85 %	
Taxes portuaires et de sûreté obligatoires <sup>(3)</sup>	500 €	
Taxes aéroport <sup>(3)</sup>	40 €	

11 FÉVRIER 2015

Forfait 10 nuits à bord

USHUAIA • USHUAIA  
LE SOLÉAL



Cabine Supérieure	6 510 €	<b>4 810 €</b>
Cabine Deluxe	7 580 €	<b>5 560 €</b>
Cabine Prestige – Pont 4	8 460 €	<b>6 170 €</b>
Cabine Prestige – Pont 5	8 840 €	<b>6 440 €</b>
Cabine Prestige – Pont 6	9 230 €	<b>6 710 €</b>
Suite Deluxe	11 750 €	<b>8 480 €</b>
Suite Prestige – Pont 5	14 020 €	<b>10 060 €</b>
Suite Prestige – Pont 6	14 680 €	<b>10 530 €</b>
Suite de l'Armateur	17 450 €	-
3 <sup>ème</sup> passager en Cabine Supérieure	5 530 €	<b>4 120 €</b>
3 <sup>ème</sup> passager en Suite Prestige	11 920 €	<b>8 590 €</b>
4 <sup>ème</sup> passager en Suite Prestige	11 920 €	<b>8 590 €</b>
Enfant de 8 à 11 ans <sup>(2)</sup>	850 €	-
Supplément occupation individuelle <sup>(1)</sup>	+ 85 %	
Taxes portuaires et de sûreté obligatoires <sup>(3)</sup>	500 €	
Taxes aéroport <sup>(3)</sup>	40 €	

28 FÉVRIER 2015

Forfait 15 nuits à bord

USHUAIA • MONTÉVIDÉO  
LE SOLÉAL



Cabine Supérieure	6 280 €	<b>4 530 €</b>
Cabine Deluxe	7 610 €	<b>5 460 €</b>
Cabine Prestige – Pont 4	8 540 €	<b>6 110 €</b>
Cabine Prestige – Pont 5	8 950 €	<b>6 400 €</b>
Cabine Prestige – Pont 6	9 370 €	<b>6 690 €</b>
Suite Deluxe	12 040 €	<b>8 560 €</b>
Suite Prestige – Pont 5	14 460 €	<b>10 260 €</b>
Suite Prestige – Pont 6	15 160 €	<b>10 750 €</b>
Suite de l'Armateur	18 100 €	-
3 <sup>ème</sup> passager en Cabine Supérieure	5 340 €	<b>3 870 €</b>
3 <sup>ème</sup> passager en Suite Prestige	12 290 €	<b>8 740 €</b>
4 <sup>ème</sup> passager en Suite Prestige	12 290 €	<b>8 740 €</b>
Enfant de 8 à 11 ans <sup>(2)</sup>	460 €	-
Supplément occupation individuelle <sup>(1)</sup>	+ 85 %	
Taxes portuaires et de sûreté obligatoires <sup>(3)</sup>	750 €	
Taxes aéroport <sup>(3)</sup>	20 €	

### Vols directs inclus

#### Buenos Aires - Ushuaia - Buenos Aires

Une excursion de découverte du parc national de la Terre de feu  
Transfert Inclus

### Vol aller direct Buenos Aires - Ushuaia

Une excursion de découverte  
du parc national de la Terre de Feu  
Transfert inclus

\*Détails sur les tarifs et leurs conditions d'application repris dans les pages 40 à 43. Merci de vous y reporter.

<sup>(1)</sup> Suite et Cabines. Nombre de cabines limité et sur demande. <sup>(2)</sup> Enfant partageant la cabine de 2 adultes. <sup>(3)</sup> Montant sujet à modification sans préavis. Forfaits valables dans la limite des places disponibles.

19 DÉCEMBRE 2014

Forfait 15 nuits à bord

USHUAIA • USHUAIA  
LE SOLÉAL

PONANT BONUS  
A partir de  
-30%

Cabine Supérieure	8 940 €	<b>6 510 €</b>
Cabine Deluxe	10 600 €	<b>7 670 €</b>
Cabine Prestige – Pont 4	11 870 €	<b>8 560 €</b>
Cabine Prestige – Pont 5	12 420 €	<b>8 940 €</b>
Cabine Prestige – Pont 6	12 990 €	<b>9 340 €</b>
Suite Deluxe	16 640 €	<b>11 900 €</b>
Suite Prestige – Pont 5	19 930 €	<b>14 200 €</b>
Suite Prestige – Pont 6	20 880 €	<b>14 870 €</b>
Suite de l'Armateur	24 890 €	-
3 <sup>ème</sup> passager en Cabine Supérieure	7 600 €	<b>5 570 €</b>
3 <sup>ème</sup> passager en Suite Prestige	16 940 €	<b>12 110 €</b>
4 <sup>ème</sup> passager en Suite Prestige	16 940 €	<b>12 110 €</b>
Enfant de 8 à 11 ans <sup>(2)</sup>	850 €	-
Supplément occupation individuelle <sup>(1)</sup>	+ 85 %	
Taxes portuaires et de sûreté obligatoires <sup>(3)</sup>	750 €	
Taxes aéroport <sup>(3)</sup>	40 €	

13 JANVIER 2015

Forfait 9 nuits à bord

USHUAIA • USHUAIA  
LE SOLÉAL

PONANT BONUS  
A partir de  
-30%

Cabine Supérieure	5 950 €	<b>4 420 €</b>
Cabine Deluxe	6 910 €	<b>5 090 €</b>
Cabine Prestige – Pont 4	7 700 €	<b>5 640 €</b>
Cabine Prestige – Pont 5	8 040 €	<b>5 880 €</b>
Cabine Prestige – Pont 6	8 400 €	<b>6 130 €</b>
Suite Deluxe	10 660 €	<b>7 710 €</b>
Suite Prestige – Pont 5	12 710 €	<b>9 150 €</b>
Suite Prestige – Pont 6	13 300 €	<b>9 560 €</b>
Suite de l'Armateur	15 790 €	-
3 <sup>ème</sup> passager en Cabine Supérieure	5 060 €	<b>3 790 €</b>
3 <sup>ème</sup> passager en Suite Prestige	10 800 €	<b>7 810 €</b>
4 <sup>ème</sup> passager en Suite Prestige	10 800 €	<b>7 810 €</b>
Enfant de 8 à 11 ans <sup>(2)</sup>	850 €	-
Supplément occupation individuelle <sup>(1)</sup>	+ 85 %	
Taxes portuaires et de sûreté obligatoires <sup>(3)</sup>	450 €	
Taxes aéroport <sup>(3)</sup>	40 €	

22 JANVIER 2015

Forfait 10 nuits à bord

USHUAIA • USHUAIA  
LE SOLÉAL

PONANT BONUS  
A partir de  
-30%

Cabine Supérieure	6 510 €	<b>4 810 €</b>
Cabine Deluxe	7 580 €	<b>5 560 €</b>
Cabine Prestige – Pont 4	8 460 €	<b>6 170 €</b>
Cabine Prestige – Pont 5	8 840 €	<b>6 440 €</b>
Cabine Prestige – Pont 6	9 230 €	<b>6 710 €</b>
Suite Deluxe	11 750 €	<b>8 480 €</b>
Suite Prestige – Pont 5	14 020 €	<b>10 060 €</b>
Suite Prestige – Pont 6	14 680 €	<b>10 530 €</b>
Suite de l'Armateur	17 450 €	-
3 <sup>ème</sup> passager en Cabine Supérieure	5 530 €	<b>4 120 €</b>
3 <sup>ème</sup> passager en Suite Prestige	11 920 €	<b>8 590 €</b>
4 <sup>ème</sup> passager en Suite Prestige	11 920 €	<b>8 590 €</b>
Enfant de 8 à 11 ans <sup>(2)</sup>	850 €	-
Supplément occupation individuelle <sup>(1)</sup>	+ 85 %	
Taxes portuaires et de sûreté obligatoires <sup>(3)</sup>	500 €	
Taxes aéroport <sup>(3)</sup>	40 €	

**Vols directs inclus**  
**Buenos Aires - Ushuaia - Buenos Aires**  
Une excursion de découverte du parc national de la Terre de feu  
Transfert Inclus



\*Détails sur les tarifs et leurs conditions d'application repris dans les pages 40 à 43. Merci de vous y reporter.

<sup>(1)</sup> Nombre de cabines limité et sur demande. <sup>(2)</sup> Enfant partageant la cabine de 2 adultes. <sup>(3)</sup> Montant sujet à modification sans préavis. Forfaits valables dans la limite des places disponibles.

# INFORMATIONS GÉNÉRALES & PARTICULIÈRES

## 1 - Les prix de nos Forfaits « Croisières, Vols et Transferts » s'entendent par personne et comprennent :

- Forfaits « croisières, Vols et Transferts Ushuaia-Ushuaia » : Les vols directs non-stop Buenos-Aires/Ushuaia/Buenos-Aires, en classe économique sur vols privatifs LAN AIRLINES (dans la limite des places disponibles)
- Forfait « croisière, Vol et Transfert Ushuaia-Montevideo » : Le vol direct non-stop Buenos Aires/Ushuaia, en classe économique sur vol privatifs LAN AIRLINES (dans la limite des places disponibles)
- Le transfert en autocar, le jour du débarquement, du port à l'aéroport d'Ushuaia (sauf pour le Forfait Croisière, vol et transfert Ushuaia-Montevideo)
- L'accueil et le transfert direct des bagages de l'aéroport au port d'Ushuaia
- Le choix entre une journée d'excursion avec déjeuner et les services d'un guide francophone au Parc National de la Terre de Feu (descriptif détaillé sur simple demande) OU le transfert direct au port pour embarquement à bord de votre navire; déjeuner buffet et accès au Grand Salon (Cabine disponible uniquement à partir de 17h00)
- La croisière en pension complète du dîner du 1er jour au petit déjeuner du dernier jour.
- Les cocktails de Bienvenue et du Commandant, le dîner de Gala
- Les eaux minérales, le thé, le café filtre et les vins rouge, blanc ou rosé servis à discrétion aux repas ; le thé l'après-midi
- Les soirées, divertissements et/ou spectacles organisés
- Room service 24h/24 (menu proposé)
- La présence d'une équipe d'expédition hautement qualifiée, bilingue français/anglais
- La location gratuite (hors caution) de bottes expédition et la fourniture d'une parka spécialement adaptées aux conditions polaires pour la durée de votre séjour à bord.

## 2 - Les prix des Forfaits « Croisières, Vols et Transferts » ne comprennent pas :

- Toutes les prestations de services non mentionnées dans le descriptif des Forfaits « Croisière, Vols et Transferts »
- Les taxes aériennes, portuaires et de sureté (sujettes à modification)
- Le port des bagages
- Les transferts, chambre de jour, nuitées d'hôtels, port des bagages aux aéroports et toutes autres prestations terrestres avant ou après la croisière non mentionnées dans le descriptif des forfaits « Croisières, Vols et Transferts »
- Les programmes optionnels pré et/ou post forfaits croisières (voir page 26-27)
- Le forfait « Open bar » à réserver exclusivement avant votre départ pour la durée de votre séjour à bord
- Les forfaits « Spa et Bien-être » à réserver avant votre départ
- Les boissons autres que celles mentionnées
- Le service de blanchisserie, les prestations du salon de coiffure et les soins à la carte proposés au Spa
- Les dépenses d'ordre personnel, les pourboires aux guides locaux et à l'équipage
- Les consultations médicales, le coût des médicaments délivrés à bord (pas de prise en charge par la Sécurité Sociale Française)
- Les frais de visa, taxes de débarquement, frais d'entrée dans les zones protégées et de formalités sanitaires éventuels
- Les assurances annulation, assistance, rapatriement, bagages et frais médicaux

## 3 - Prestations de services à terre

### 3-1 Prestations de services incluses dans les forfaits « Croisière + Vol et Transfert »

Les forfaits « Croisière + vol et Transfert », quand ceux-ci sont proposés dans les pages de cette brochure, comprennent des prestations terrestres avant et/ou après la croisière, tels que mentionnés dans les descriptifs concernés, disponibles sur simple demande 10 mois avant le départ de chaque croisière et sur [www.ponant.com](http://www.ponant.com). Concernant les franchises de bagages autorisées, merci de vous reporter au paragraphe 6-1 des Conditions particulières de cette brochure. Les transferts et prestations de services à terre sont assurés uniquement en correspondance avec les horaires d'embarquement et de débarquement ainsi qu'avec les horaires des vols sélectionnés ou privatifs par la Compagnie du Ponant. Les horaires définitifs des vols et leurs conséquences sur le déroulé des programmes seront communiqués lors de l'envoi des documents de voyage. Pour l'organisation et l'exécution des transferts et prestations de services à terre, Compagnie du Ponant fait appel à différents prestataires indépendants dont les représentants ne sont pas employés de la Compagnie du Ponant, avec lesquels elle ne saurait être confondue et qui consentent, à l'égard des passagers, les responsabilités propres à leurs activités, aux termes des statuts qui les régissent. Par conséquent, Compagnie du Ponant ne saurait être tenue responsable et le voyageur ne peut prétendre à aucune indemnité pour toute annulation, retard, blessure, changement d'horaire ou d'itinéraire, décès ou dommage à la propriété et à la personne, même si Compagnie du Ponant effectue des réservations ou facture le voyageur pour des prestations organisées avec lesdits prestataires.

Les repas éventuellement servis durant les vols et lors des prestations de services à terre, sont des repas simples qui ne sauraient être comparés aux standards du navire.

Tous nos forfaits sont proposés dans la limite des places disponibles. Si nous ne disposons plus de place dans la classe nécessaire, nous pourrions vous proposer, selon disponibilité, des places supplémentaires moyennant un supplément.

### 3-2 Activités durant les programmes expéditions :

La participation aux activités extérieures proposées lors des croisières expédition implique certains risques et dangers d'accidents et de maladie, du fait même de l'isolement, des animaux rencontrés, ou des forces de la nature éventuelles, dans ces régions polaires. Compagnie du Ponant ne s'engage pas et n'a pas de responsabilité en regard de tous les renseignements qu'elle fournit ou pour déterminer, ou pour assurer, l'aptitude physique du participant à l'une des activités d'expédition proposées. Toute personne qui prend part à l'une de ces activités extérieures, accepte de participer en toute bonne conscience et uniquement à ses propres risques. Cette participation engage alors la responsabilité de chacun, au regard de son aptitude physique, de sa sécurité, de son comportement et de son confort. Votre présence aux briefings d'informations présentés à bord est obligatoire. Ainsi informés, Compagnie du Ponant, ses dirigeants, administrateurs, officiers, contractants des membres d'équipage et membres de l'équipe d'expédition ainsi que les encadrants des activités, ne pourront être appelés en responsabilité et aucuns recours, actions, poursuites ou réclamations ne pourront être engagés en cas de perte ou dommage subi lors de la participation à des activités extérieures proposées lors des croisières d'expédition. **Apportez absolument vos jumelles pour une meilleure observation de la faune lors des sorties nature.**

### 3-3 Pré et Post Programmes:

Les programmes pré ou post croisières, quand ceux-ci sont proposés dans les pages de cette brochure, comprennent les transferts, visites et prestations terrestres avant et/ou après la croisière, tels que mentionnés dans les descriptifs concernés, disponibles sur simple demande 10 mois avant le départ de chaque croisière et sur [www.ponant.com](http://www.ponant.com). Le cas échéant, l'hébergement est prévu en hôtel 4\* (normes locales), sur la base d'une chambre double de catégorie standard. L'usage de l'hôtellerie internationale veut que les chambres soient mises à disposition à partir de 16h et libérées dès 11h le dernier jour. Les transferts et services sont assurés uniquement en correspondance avec les horaires d'embarquement et de débarquement ainsi qu'avec les horaires des vols sélectionnés ou privatifs par la Compagnie du Ponant. Les horaires définitifs des vols et leurs conséquences sur le déroulé des programmes seront communiqués lors de l'envoi des documents de voyage. Tous nos forfaits sont proposés dans la limite des places disponibles. Si nous ne disposons plus de place dans la classe nécessaire, nous pourrions vous proposer, selon disponibilité, des places supplémentaires moyennant un

supplément. Concernant les franchises de bagages autorisées, merci de vous reporter au paragraphe 6-1 des Conditions particulières de cette brochure.

### 4-Tarifs et réductions par personne et par croisière :

Retrouvez les prix de chaque croisière sur notre site [www.ponant.com](http://www.ponant.com). Le Ponant Bonus ne s'applique pas aux taxes aériennes, portuaires et de sureté.

#### 4-1 : Tarifs brochure :

Les tarifs de référence de la croisière sont applicables durant toute la période de validité de cette brochure et s'entendent par personne sur la base d'une occupation double.

#### 4-2 : Tarifs Ponant Bonus :

Le **TARIF PONANT BONUS** est le tarif garanti le plus avantageux que vous puissiez obtenir le jour de votre réservation. Il peut vous permettre d'économiser jusqu'à 30% sur le tarif brochure. Le tarif Ponant Bonus publié dans cette brochure est, pour chaque croisière applicable sur la partie port/port uniquement (hors taxes portuaires), le tarif promotionnel grand public le plus bas. Ce tarif privilégié est évolutif et limité dans le temps : au fur et à mesure du remplissage des croisières concernées. Il pourra donc augmenter pour certaines catégories de cabines et/ou suites seulement et pour toute une croisière à n'importe quel moment et sans préavis, sans toutefois excéder le tarif brochure de référence. Le Ponant Bonus pourrait ne pas être combinable avec certaines autres offres promotionnelles ou certains crédits bords.

#### 4-3 : Autres réductions :

- **Enchaînement avec la croisière précédente (si applicable) :** -10% sur le tarif croisière seul en port/port (hors taxes portuaires).
- **Grands Amiraux du Ponant Yacht Club :** -5% du tarif croisière seul en port/port, (hors taxes portuaires).
- **Lune de Miel :** Retrouvez le détail des avantages dont vous pouvez bénéficier sur nos croisières pour votre voyage de noces sur [www.ponant.com](http://www.ponant.com) ou n'hésitez pas à nous contacter. La croisière devra être effectuée dans les 12 mois consécutifs au mariage. Une copie du livret de famille sera demandée.
- **Anniversaire de Mariage ou PACS :** -100€ par personne sur le tarif croisière seul en port/port (hors taxes portuaires) pour tous les multiples de 5 années de mariage ou de PACS. Le voyage éligible doit avoir lieu la même année calendaire que la date anniversaire. La réduction est applicable une seule fois. Une copie du livret de famille ou attestation officielle (PACS) sera demandée.
- **Famille et amis :** -5% sur le tarif croisière seul en port/port (hors taxes portuaires) pour toute réservation de 5 adultes en même temps voyageant ensemble sur la même date de croisière.
- **Parrainage :** Retrouvez le détail de nos offres de parrainage sur [www.ponant.com](http://www.ponant.com) ou n'hésitez pas à nous contacter.
- **Réservation à bord :** -5% du tarif croisière seul en port/port (hors taxes portuaires) pour toute nouvelle croisière réservée auprès de notre personnel de bord.

**ATTENTION :** Ces offres ne sont pas cumulables avec tout autre type de réductions ou d'offres spéciales et ne sont pas applicables sur les « Voyages en Mer » (non qualifiant au programme Ponant Yacht Club). Si vous pouvez prétendre à plusieurs réductions, le montant de la deuxième remise se calcule à partir du prix obtenu après déduction de la première et ainsi de suite.

#### 5 - Enfants :

Les enfants de moins de 3 ans ne sont pas autorisés à embarquer. Pour les enfants de 3 à 8 ans, une autorisation d'embarquement sur le navire devra être formulée par écrit auprès de la Compagnie du Ponant. Sous réserve d'accord, une décharge de responsabilité sera à remplir et retourner auprès de la Compagnie pour valider votre inscription. En Antarctique, les enfants doivent pouvoir être totalement autonomes lors des débarquements en zodiacs, comprendre et répondre immédiatement aux ordres donnés par les personnes responsables. Par conséquent ceux-ci seront soumis à l'accord du Commandant et du Chef d'Expédition en fonction des conditions de mer et de la difficulté du débarquement sur chaque site visité. Dans tous les cas, les enfants et jeunes mineurs sont en permanence à bord ou à terre sous l'entière et totale responsabilité de leurs parents ou accompagnants. **Enfants de 8 à 11 ans** partageant avec 2 adultes et **adolescents de 12 à 17 ans** partageant avec 1 ou 2 adultes : **Réductions spéciales**, contactez-nous vite.

#### 6 - Mobilité réduite/ handicap

LE SOLEAL possède 3 cabines spécialement équipées pour accueillir les personnes à mobilité réduite. Néanmoins, pour des contraintes de sécurité, chaque passager doit pouvoir être autonome ou voyager accompagné d'une personne capable de lui fournir toute l'assistance nécessaire pendant son voyage. Il est rappelé que les animaux, y compris les animaux de service ou d'assistance, ne sont pas autorisés à bord. Les personnes entravées à raison d'un handicap physique ou d'un état nécessitant un traitement spécial et/ou une assistance spécifique y compris les personnes utilisant un fauteuil roulant, doivent en aviser Compagnie du Ponant par écrit dès la demande de réservation. Sous réserve d'accord, une décharge de responsabilité sera à remplir et retourner à la Compagnie du Ponant pour confirmer votre inscription. Compagnie du Ponant se réserve le droit de refuser l'accès aux personnes qui auraient manqué de l'informer de ces handicaps ou besoin d'assistance ou dont l'état de santé ne serait pas compatible avec les règles de sécurité et réglementations propres à la zone de navigation ou nécessitant des soins que la Compagnie du Ponant ne serait pas en mesure de fournir.

La descente à terre peut être difficile voire impossible pour les passagers à mobilité réduite, particulièrement lors d'un débarquement en chaloupe ou/et en zodiacs. Les passagers utilisant un fauteuil roulant, après accord écrit de Compagnie du Ponant, doivent embarquer avec leur propre fauteuil et être impérativement accompagnés d'une personne capable de les assister à tout moment. Malgré tout, chaque débarquement est soumis à l'approbation du Commandant.

#### 7 - Informations diverses :

- Les femmes enceintes de plus de 6 mois ne sont pas autorisées à embarquer
- Les animaux, y compris les animaux de service ou d'assistance médicale, ne sont pas acceptés à bord de nos navires
- Tout problème de santé, si celui-ci est connu, doit être signalé par écrit avant le départ auprès de notre service médical par l'intermédiaire du questionnaire de santé complet et obligatoire pour la zone Antarctique et ce, au plus tard 60 jours avant votre date de départ. **Tout passager n'ayant pas retourné son certificat médical obligatoire, dument rempli se verra refuser l'embarquement**
- Tous nos navires sont non-fumeurs à l'exception des espaces spécifiquement désignés sur les ponts extérieurs
- Les Commandants se réservent le droit de modifier les itinéraires (article 4.2 du billet de passage et article 6.2-d des conditions particulières de vente)
- Il convient de vérifier que la période de validité des visas obtenus avant votre départ correspond bien à la durée et aux dates du séjour, au risque de faire face à des déconvenues très désagréables en cas de non-conformité
- **Compte tenu du caractère exceptionnel des expéditions proposées, les noms et/ou l'ordre des sites sont donnés à titre indicatif. L'itinéraire définitif sera confirmé chaque jour par le Commandant et le Chef d'Expédition en fonction des conditions de sécurité, des prévisions météo, de l'englacement ou des confirmations d'autorisations.**

La Compagnie du Ponant est Membre de  
l'Association Internationale des Tours Opérateurs  
en Antarctique, association de spécialistes fondée  
dans le but de soutenir et promouvoir en Antarctique  
des croisières Expédition sécuritaires dans le respect  
de l'Environnement ([iaato.org](http://iaato.org)).





# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Conformément à l'article R.211-12 du Code du Tourisme, les brochures et les contrats de voyages proposés à la clientèle doivent comporter *in extenso* les conditions générales suivantes issues des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du Tourisme.

## Textes applicables :

a) Lorsque la Compagnie du Ponant n'est que le transporteur (achat de croisière seule en port/port), seules les dispositions de la Loi N°66.420 du 18 juin 1966, le Décret d'application du 31 décembre 1966 et éventuellement la Convention Internationale de Londres du 19 novembre 1976 s'appliquent alors au contrat et régissent les rapports entre les passagers et la Compagnie du Ponant en tant que transporteur.  
b) Lorsque la Compagnie est à la fois le transporteur et l'organisateur de croisière, les réglementations contenues dans le paragraphe ci-dessus et les dispositions de la loi N° 92-645 du 13 juillet 1992 et du Décret d'application du 15 juin 1994 s'appliqueront aux prestations proposées par la Compagnie du Ponant en tant qu'organisateur de croisière.

**Le voyageur reconnaît en signant sa confirmation d'inscription et/ou contrat qu'il a pris connaissance des conditions générales et particulières de vente stipulées dans les catalogues.**

**Extrait du Code du Tourisme** fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours :

### • Article R.211-3 :

Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L.211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

### • Article R.211-3-1 :

L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation ou registre prévu au a) de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2

### • Article R.211-4 :

Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1) La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 2) Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3) Les prestations de restauration proposées ;
- 4) La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5) Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'UE ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6) Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7) La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
- 8) Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
- 9) Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R.211-8 ;
- 10) Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 11) Les conditions d'annulation définies aux articles R.211-9, R.211-10, et R.211-11 ;
- 12) L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;
- 13) Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

### • Article R.211-5 :

L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

### • Article R.211-6 :

Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

- 1) le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
- 2) la destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
- 3) les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;
- 4) le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
- 5) les prestations de restauration proposées ;
- 6) l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 7) les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
- 8) le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R.211-8 ;
- 9) l'indication, s'il y a lieu, des débauchages ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement, ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
- 10) le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par

l'acheteur ne peut être inférieur à 30% du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;

- 11) les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
- 12) les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur (fax, email, LRAR...), et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
- 13) la date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7) de l'article R.211-4 ;
- 14) les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 15) les conditions d'annulation prévues aux articles R.211-9, R.211-10 et R.211-11 ;
- 16) les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
- 17) les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;
- 18) la date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
- 19) l'engagement de fournir à l'acheteur, au moins 10 jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :
  - a) le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;
  - b) pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;
- 20) la clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13) de l'article R.211-4 ;
- 21) l'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

### • Article R.211-7 :

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception (fax, email, LRAR...) au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

### • Article R.211-8 :

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L.211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

### • Article R.211-9 :

Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13) de l'article R.211-4, l'acheteur peut, sans préjudger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception (fax, email, LRAR...) :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

### • Article R.211-10 :

Dans le cas prévu à l'article L.211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception (fax, email, LRAR...) ; l'acheteur, sans préjudger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

### • Article R.211-11 :

Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix.
- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13) de l'article R.211-4.

### • Article R.211-12 :

Les dispositions des articles R. 211-3 à R. 211-11 doivent obligatoirement être reproduites sur les brochures et les contrats de voyages proposés par les personnes mentionnées à l'article L. 211-1.

### • Article R.211-13 :

L'acheteur ne peut plus invoquer le bénéfice de la clause prévue au 20° de l'article R. 211-6 après que la prestation a été fournie.

*Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique et liberté, le client dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations nominatives qui le concernent et que la Compagnie du Ponant peut être amenée à recueillir pour les besoins de son activité.*

# CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

L'inscription à l'un des voyages, séjours ou autre produit présentés dans cette brochure implique l'acceptation sans réserve de l'intégralité des conditions générales et particulières, des informations générales et spécifiques contenues dans cette brochure ainsi que des clauses et conditions du contrat de passage (billets de passage et de croisière que vous recevrez avec votre carnet de voyage). Ces conditions s'appliquent exclusivement aux voyageurs ayant souscrit un voyage ou séjour, soit directement auprès du service de réservation de la Compagnie du Ponant ou auprès de ses distributeurs et agents de voyages établis en France et dans les départements d'outre-mer.

Les informations contenues dans cette brochure, constituent l'information préalable faite au client et prévue par l'article L.211-9 du Code du Tourisme. Cependant, conformément à l'article R.211-5 du Code du Tourisme, la Compagnie du Ponant se réserve expressément le droit d'en modifier certains éléments avant la conclusion du contrat de voyage.

**La Compagnie du Ponant** (raison sociale) – 408, avenue du Prado – 13008 MARSEILLE – SAS au capital de 3644607 €, RCS MARSEILLE 344497011, est titulaire de la licence d'État N°013.06.0005, membre du S.N.A.V. et immatriculée auprès d'ATOUT France sous le numéro IMO13120040. Sa garantie financière est apportée par APST, 15 avenue Carnot, 75017 Paris. **La Compagnie du Ponant** a souscrit auprès de Generali Assurance IARD – 7 boulevard Haussmann – 75456 PARIS Cedex 09, un contrat d'assurance garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle sous le N° AA714708.

## 1 - Cession de contrat :

Conformément à l'article R.211-7 du Code du Tourisme, le voyageur peut céder son contrat à un tiers qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer toutes les prestations achetées, tant que le contrat n'a produit aucun effet. Le cédant et/ou le cessionnaire sont tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Ils doivent informer la Compagnie du Ponant de cette décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception (LRAR, email, fax...), au plus tard 90 jours ouvrés avant le début de la croisière. Dans l'hypothèse où le passager céderait son billet sans en informer la Compagnie du Ponant selon les modalités prévues ci-dessus, cette cession ne sera pas valable et les éléments du voyage seront annulés sans remboursement possible.

## 2 - Acomptes

L'inscription à l'un de nos voyages ou séjours implique le versement à titre d'acompte de 25% du prix total du voyage, le solde devant être réglé au plus tard 90 jours ouvrés avant le départ. Le règlement intégral du voyage par le passager signifie l'adhésion complète aux informations et conditions générales et particulières de vente de cette brochure, nécessairement connues et acceptées par lui lors de son inscription. Après le règlement intégral du voyage, le passager recevra un carnet de voyage comprenant les titres de transport (billet de passage ou de croisière, billet aérien électronique et autres bons d'échange...) ainsi que son contrat d'assurance, s'il a été souscrit directement auprès de la Compagnie du Ponant.

## 3 - Modifications du voyageur

Sauf accord préalable de la Compagnie du Ponant, le voyageur ne peut modifier le déroulement de son voyage. Les frais découlant d'une modification non autorisée resteraient entièrement à sa charge.

Aucun remboursement ne saurait être accordé à un voyageur abrégant la durée de son voyage pour quelque cause que ce soit. Aucun remboursement ne sera accordé pour tout renoncement à une quelconque prestation aérienne ou terrestre incluse dans nos forfaits Croisières + Vols et Transferts ou/et dans les forfaits pré et/ou post croisières à paraître et ce pour quelque raison que ce soit. Le voyageur qui ne se présente pas au départ ou qui se trouve dans l'impossibilité de prendre le départ ou renonce pour quelque motif que ce soit à des services compris dans le programme ne peut prétendre à aucun remboursement.

## 4 - Conditions et frais de modification et/ou annulation du voyage

Si le voyageur est contraint soit de modifier soit d'annuler son voyage, il devra en informer la Compagnie du Ponant par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception (fax, email, LRAR...) dès la survenance du fait générateur de cette modification ou annulation. La date d'envoi du document sera retenue comme date de facturation des frais de modification et/ou d'annulation.

### 4.1 : Frais de modifications :

Dans le cas d'une modification pour un forfait touristique de valeur inférieure : des frais de modification s'appliquent et sont égaux aux conditions d'annulation définies à l'article 4.2 ci-dessous. Le pourcentage de frais s'applique alors sur la différence de prix entre le forfait initial et le nouveau forfait.

Dans le cas d'une modification pour un forfait touristique de valeur supérieure : Aucun frais de modification ne sera appliqué.

### 4.2 : Frais d'annulation :

Les barèmes de frais d'annulation ci-dessous sont applicables à toutes les prestations de services réservées auprès de la Compagnie du Ponant.

- De la date de la confirmation d'inscription jusqu'à 91 jours avant le départ : 25% du montant du voyage,
- De 90 jours à 76 jours avant le départ : 50% du montant du voyage,
- De 75 à 61 jours avant le départ : 75 % du montant du voyage,
- Moins de 61 jours avant le départ : 100 % du montant du voyage.

## 5 - Formalités administratives et sanitaires

Avant l'inscription définitive à l'un des voyages ou séjours proposés dans cette brochure, il appartient à chacun des voyageurs de nationalité française de vérifier, en fonction de sa situation personnelle, la validité des différents documents administratifs et/ou sanitaires requis par les pays visités afin d'être en conformité avec les informations indiquées dans cette brochure. De même, les voyageurs de nationalité étrangère doivent se renseigner, avant d'entreprendre un voyage, sur les formalités administratives et sanitaires requises, notamment auprès des ambassades et/ou consulats compétents. En tout état de cause, il est vivement recommandé au voyageur de vérifier toutes les informations auprès des autorités concernées avant la date du départ. La Compagnie du Ponant ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des conséquences de l'inobservation par le client des règlements policiers, douaniers ou sanitaires, préalablement et au cours du voyage. Un voyageur qui ne pourrait embarquer sur un vol ou à bord du navire, faute de présenter les documents exigés, ne pourra prétendre à aucun remboursement ou indemnisation. La Compagnie du Ponant conseille à ses clients de consulter les fiches par pays du Ministère des Affaires Étrangères relatives au voyage choisi sur le site Internet : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs> ou de se renseigner par téléphone au : 01 43 17 86 86 (cellule de veille du Ministère des Affaires Étrangères). Nous attirons particulièrement l'attention des voyageurs sur le fait que les informations données peuvent évoluer jusqu'à la date du départ et il est conseillé de les consulter jusqu'au moment du départ.

## 6 - Transports & Services

### 6 - 1 Transport aérien

La totalité des billets d'avion est présentée sous forme de billet électronique. Les noms et prénoms doivent scrupuleusement être ceux indiqués sur le passeport valide. Toute erreur ou demande de modification entraîne l'achat d'un nouveau billet.

Conformément au décret n° 2007-669 du 2 mai 2007, relatif à l'obligation d'informer les passagers de l'identité du transporteur aérien, la Compagnie du Ponant communiquera au voyageur lors de son inscription l'identité du ou des transporteurs aériens connus à cette date, susceptibles d'assurer les transports aériens. En cas de modification postérieure à l'inscription, Compagnie du Ponant s'engage à communiquer dès qu'elle en aura connaissance avant le départ, tous changements dans l'identité du ou des transporteurs aériens.

La mention « vol direct » signifie sans changement d'avion mais n'écarte pas la possibilité d'un ou plusieurs stops. La mention « vol direct non stop » signifie sans changement d'avion et sans escale. Les compagnies aériennes peuvent passer entre elles des accords dits de partage de code (code share) qui consistent à commercialiser un vol sous leur propre nom alors qu'il peut être opéré par un appareil d'une autre compagnie.

Les horaires et les types de transport mentionnés sont ceux communiqués par les transporteurs au moment de la préparation de cette brochure. Ils sont donc indicatifs jusqu'au moment du départ et sous réserve de modifications pour toutes sortes de raisons (escales supplémentaires, conditions atmosphériques, autorisation du trafic aérien, grèves, etc.). Conformément aux Conventions de Varsovie et de Montréal, les horaires et itinéraires ainsi que les aéroports de départ et de destination ne sont jamais un élément contractuel du billet de transport, et dans ces conditions, la Compagnie du Ponant ne saurait être tenue pour responsable de ces modifications indépendantes de sa volonté. Les modifications du programme de voyage initialement prévu pouvant découler notamment du fait d'incidents techniques, climatiques ou politiques, retards, annulations ou grèves, escales supplémentaires, changement d'appareils, de parcours... Ces incidents ne pourront en aucun cas être imputés à la Compagnie du Ponant et entraîner une indemnisation à quelque titre que ce soit. Si le client souhaite renoncer à son voyage, il sera redevable des frais d'annulation indiqués ci-dessus.

La responsabilité des compagnies aériennes est limitée en cas de dommages, plaintes ou réclamations de toute nature, au transport aérien des passagers et de leurs bagages dans les limites fixées aux conditions portées sur les billets et titres de transports aériens. La Compagnie du Ponant ne remboursera aucun frais (taxis, repas, hôtels...) dès lors que le voyageur est placé sous la responsabilité de la compagnie aérienne. Les conséquences des accidents/incidents pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du transport aérien sont régies par les Conventions de Varsovie et de Montréal ou par les réglementations locales régissant les transports nationaux du pays concerné.

Sur les vols réguliers internationaux, selon les compagnies aériennes, la franchise bagage générale (hors avantages des membres des programmes de fidélité) est strictement limitée à 23kg maximum en soute et 8kg maximum par personne en cabine. Sur les vols réguliers intercontinentaux, la franchise est en général entre 15 et 20 kg maximum en soute. Sur nos vols privatifs, la franchise en soute est de 23 kg et 5 kg maximum par personne en cabine. Nous vous remercions d'être très attentifs à cette restriction. Les compagnies aériennes n'hésitent pas à facturer les suppléments pour les excédents bagages et refusent parfois, pour des raisons strictes de sécurité, d'enregistrer les bagages trop lourds ou trop volumineux. La responsabilité de la Compagnie du Ponant et du transporteur aérien ne saurait être engagée en cas de dépassement du poids des bagages entraînant le refus d'enregistrement.

### 6-2 Programmes pré/post croisières ; prestations et services à la carte:

Les programmes optionnels pré & post croisières sont à réserver au plus vite et impérativement avant votre départ. Consultez régulièrement notre site sur [www.ponant.com](http://www.ponant.com) pour profiter encore plus vite de ces offres. Les programmes détaillés seront disponibles sur simple demande. Ces forfaits sont conçus avec des prestations en groupe sur la base d'un minimum de participants. Compagnie du Ponant se réserve le droit d'annuler ces programmes jusqu'à 21 jours avant leur date de départ si le minimum de 20 participants (sauf indications différentes) n'est pas atteint. La réservation de prestations aériennes ou de services à terre hors brochure ou à la carte peut induire des conditions spéciales supplémentaires imposées par la compagnie aérienne ou le prestataire local.

### 6-3 Croisières

#### a) Embarquement :

Le passager doit se présenter à l'embarquement dans les conditions fixées par le billet de passage. Le billet de passage délivré par Compagnie du Ponant est valable uniquement pour la croisière et le bateau mentionnés sur le billet. Ce contrat a pour objet le transport des passagers et de leurs bagages depuis le moment de l'embarquement au port de départ, jusqu'au moment du débarquement, à destination. Le transporteur n'assume aucune responsabilité en dehors de cette période. Au cas où une disposition de ce contrat serait contraire à une disposition légale impérative, ladite disposition sera considérée comme nulle mais cette nullité ne portera pas atteinte à la validité des autres clauses du présent contrat.

Si le voyageur ayant réservé une croisière seule en port/port organise seul son transport jusqu'au port d'embarquement et/ou jusqu'à son domicile depuis le port de débarquement, il lui est fortement recommandé d'acheter des titres de transports modifiables et remboursables et de prévoir des temps de transfert aéroport/port et v.v. raisonnables. En cas de retard, annulation, modification, Compagnie du Ponant ne prendra pas en charge les frais de transport, transferts et/ou tout autre type de prestations et services extérieurs au billet de croisière et non achetés directement auprès de Compagnie du Ponant. De plus il est indiqué que Compagnie du Ponant ne pourra pas être tenue pour responsable des éventuels incidents ou accidents matériels et/ou corporels pouvant survenir aux cours des acheminements vers/du navire.

#### b) Visa, passeport :

Tout passager doit être muni d'un passeport en cours de validité ainsi que des visas et certificats de vaccinations susceptibles d'être exigés dans les ports d'escale et d'arrivée du navire. Chaque passager est personnellement responsable de l'observation des prescriptions légales et réglementaires exigées avant le départ. Le Commandant peut refuser l'embarquement ou le débarquement du passager qui ne présente pas de document l'autorisant à débarquer au point d'arrivée et aux escales prévues. Durant tout le voyage, le passager doit se conformer à la discipline du bord.

#### c) Informations médicales, mobilité et sécurité :

La Compagnie et/ou le Commandant du navire peuvent, s'ils l'estiment nécessaire, résilier le contrat et refuser de transporter tout passager dont la présence à bord pourrait être préjudiciable au confort, à la santé, à la sécurité des autres passagers, à l'équipage, à l'ordre local des ports touchés par le navire ou pourrait rendre la Compagnie responsable de sa défense ou de son rapatriement. Pour ces motifs, la Compagnie et/ou le Commandant du navire pourront décider de prendre les mesures adéquates suivantes : 1) Refuser d'embarquer ou de débarquer le ou les passagers dans tout port touché par le navire ; 2) Débarquer le ou les passagers dans tout port touché par le navire ; 3) Transférer le ou les passagers sur un autre navire ; 4) Confiner le ou les passagers dans

une cabine du service médical de bord ; 5) Faire administrer par le docteur ou son équipe toute drogue, tous médicaments ou autres substances admises et/ou confiner le passager à l'hôpital ou toute autre institution similaire dans les ports de destination si le médecin de bord l'estime nécessaire.

Les consultations médicales, les soins et médicaments à terre ou à bord sont à la charge du passager. Il fait son affaire de la souscription des assurances – annulation – bagages – assistance – rapatriement – frais médicaux. Il est rappelé que tout problème médical doit être signalé auprès de la Compagnie du Ponant.

Spécifiquement pour les programmes expédition ou il est rappelé que toute structure médicale est à plusieurs plusieurs jours de navigation, un questionnaire médical complet obligatoire (document fourni lors de votre inscription) est à faire remplir par votre médecin traitant référent entre 90 et 75 jours avant le départ et à retourner impérativement par courrier ou email au département médical de Compagnie du Ponant au plus tard 60 jours avant votre date de départ. Tout passager n'ayant pas retourné son certificat médical obligatoire, dûment rempli, se verra refuser l'embarquement, sans recours possible.

LE SOLÉAL possède 3 cabines spécialement équipées pour accueillir les personnes à mobilité réduite. Néanmoins, pour des contraintes de sécurité, chaque passager doit pouvoir être autonome ou voyager accompagné d'une personne capable de lui fournir toute l'assistance nécessaire pendant son voyage. Il est rappelé que les animaux, y compris les animaux de service ou d'assistance, ne sont pas autorisés à bord. Les personnes entravées à raison d'un handicap physique ou d'un état nécessitant un traitement spécial et/ou une assistance spécifique y compris les personnes utilisant un fauteuil roulant, doivent en aviser Compagnie du Ponant par écrit dès la demande de réservation. Sous réserve d'accord, une décharge de responsabilité sera à remplir et retourner auprès de la Compagnie pour confirmer votre inscription. La Compagnie du Ponant se réserve le droit de refuser l'accès aux personnes qui auraient manqué de l'informer de ces handicaps ou besoin d'assistance ou dont l'état de santé ne serait pas compatible avec les règles de sécurité et réglementations propres à la zone de navigation ou nécessitant des soins que la Compagnie du Ponant ne serait pas en mesure de fournir. La descente à terre peut être difficile voire impossible, pour les passagers à mobilité réduite, particulièrement lors d'un débarquement en chaloupe ou/et en zodiacs. Les passagers utilisant un fauteuil roulant, après accord écrit de Compagnie du Ponant, doivent embarquer avec leur propre fauteuil et être impérativement accompagnés d'une personne capable de les assister à tout moment. Malgré tout, chaque débarquement est soumis à l'approbation du Commandant.

Le passager est responsable civilement et pénalement de tous dommages qu'il cause à Compagnie du Ponant, aux autres passagers ou aux tiers. Il répond seul de toute amende ou pénalité infligée de son fait par les autorités compétentes.

#### **d) Changements d'itinéraires, annulation de croisière :**

Les heures d'arrivée et de départ sont données à titre indicatif et ne sont pas définitifs. La Compagnie du Ponant ne peut garantir la coïncidence avec les horaires de correspondance (avion, train...) du fait notamment de la modification de la durée du programme initialement prévue, qui ne peut entraîner aucune indemnisation, Compagnie du Ponant ne répondant pas des dommages indirects. Compagnie du Ponant se réserve le droit d'interrompre une croisière, voire modifier son itinéraire, pour toute raison qu'elle jugera valable et dans ce cas, elle ne pourra être tenue pour responsable de toute perte ou préjudice.

En cas notamment de conditions météorologiques défavorables ou en raison de la situation politique ou sociale du pays d'un port d'escale ou pour tout autre fait pouvant mettre en danger la sécurité des passagers ou du navire ou en cas d'ordres imposés par les autorités publiques, Compagnie du Ponant a la faculté de changer l'itinéraire ou les ports d'escale ou de destination, de retarder le voyage ou d'y mettre fin, de dérouter le navire, de prendre ou d'être pris en remorque, de transborder les passagers et leurs bagages sur tout autre moyen de transport et ce même s'il en résulte une augmentation ou un raccourcissement de la durée du programme.

En toutes circonstances, le navire peut porter assistance à toute personne ou biens en mer, et ne saurait être responsable des conséquences d'une modification du programme de la croisière pour cette cause.

En cas d'événements extérieurs indépendants de la volonté de la Compagnie du Ponant ou pour toute raison tenant à la sécurité des voyageurs ou du navire ou en cas de privatisation du navire ou pour l'insuffisance de participants, selon ce qui est prévu par les Conditions Générales, la Compagnie du Ponant peut annuler la croisière et doit en informer les passagers par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception (LRAR, email, fax...).

les Forfaits Croisières + Vols et Transferts proposés dans « LE CARNET ANTARCTIQUE – CROISIÈRES HIVER 2014-2015 » de La Compagnie du Ponant sont soumis à un minimum de participants. La Compagnie du Ponant se réserve le droit d'annuler tout programme jusqu'à 21 jours du départ si le nombre minimum de passagers inscrits est inférieur ou égal à 50% de la « capacité passagers » du navire (200 personnes).

En cas de modification de la croisière par la Compagnie du Ponant après l'embarquement, les passagers ne peuvent réclamer aucune autre indemnité que le remboursement des prestations non exécutées et non remplacées diminué de tous frais encourus. En revanche, ils peuvent se voir réclamer un supplément pour les prestations fournies dans ces circonstances et pour le coût du séjour à bord en cas d'allongement du voyage.

La Compagnie du Ponant peut attribuer aux passagers des cabines différentes de celles prévues au départ.

#### **e) Bagages :**

Chaque passager peut apporter à bord un nombre raisonnable de bagage et d'effets personnels sans surcharge. Ceci dans la limite des franchises du transport aérien. La franchise s'applique par passager adulte. Chaque passager doit correctement étiqueter chaque bagage, indiquer très lisiblement son nom complet, le nom du navire, sa destination et le numéro de cabine. Ceci en caractères apparents et ineffaçables.

Il est interdit à tout passager de transporter dans ses bagages des marchandises dont le contenu peut menacer la santé des autres passagers, endommager ou polluer le bateau. Il est notamment interdit d'embarquer ou de placer dans les bagages des animaux ou des matières inflammables, explosives, corrosives, dangereuses, odorantes ou sujettes au coulage. L'observation de ces règles donne lieu au paiement par le passager, d'une pénalité forfaitaire prévue par la loi. Le passager sera en tout état de cause responsable de toute blessure, perte ou dommage subi en conséquence de la présence de ces objets et devra garantir la Compagnie du Ponant de toutes actions qui pourraient être intentées à son encontre en raison de tels événements. De tels objets pourront à tout moment et en tous lieux être débarqués, détruits, jetés à la mer ou rendus inoffensifs sans aucune indemnité. De même, il est interdit d'embarquer comme bagages des objets autres que ceux destinés à l'usage personnel du passager et notamment des marchandises en général et des objets dont l'importation est prohibée ou qui ne sont pas conformes au règlement de douane ou de police. Le passager est responsable de toutes les conséquences, dépenses, dommages et pénalités en découlant et de la Compagnie du Ponant, en ces cas, n'encourt aucune responsabilité pour perte ou dommage.

Le passager doit surveiller ses bagages à main pendant le séjour à bord ainsi que pendant les opérations d'embarquement, de transbordement, de débarquement. La Compagnie du Ponant décline toute responsabilité pour les bagages laissés sans surveillance par le passager et pour lesquels celui-ci n'a pas pris toutes les précautions nécessaires pour éviter le vol, la perte ou le dommage. Notamment, la Compagnie du Ponant ne sera pas responsable pour les articles fragiles, bijoux, montres, argent, espèces, ordinateurs et autres matériels électroniques, téléphones portables ou tout

autre objet précieux que le passager doit transporter dans ses bagages à main sous sa responsabilité. La Compagnie du Ponant n'est pas responsable de la perte ou de la détérioration de tels articles.

#### **Z - Responsabilité**

Conformément à l'article L.211-16 du Code du Tourisme, La Compagnie du Ponant ne pourra être tenue pour responsable des conséquences et événements suivants :

a) Perte ou vol des billets d'avion, défaut de présentation ou présentation de documents d'identité et/ou sanitaires périmés ou d'une durée de validité insuffisante (carte d'identité, passeport, visas, certificat de vaccination...) ou non conformes aux indications figurant dans les documents remis au voyageur.

b) Incidents ou événements imprévisibles et insurmontables d'un tiers au contrat de voyage (force majeure). Lorsqu'une annulation est imposée par des circonstances ayant un caractère de force majeure et/ou pour des raisons liées à la sécurité des clients et/ou sur injonction d'une autorité administrative, française ou étrangère.

La Compagnie du Ponant, se réserve le droit de modifier les dates, les horaires ou les itinéraires prévus s'il juge que la sécurité du voyageur ne peut être assurée.

Pour l'exécution de ces voyages, nous faisons appel à différents prestataires (transporteurs, hôteliers, réceptifs, organisateurs d'excursions ou d'activités de loisirs, centre de plongée, etc.) avec lesquels nous ne saurions être confondus et qui conservent, à l'égard des voyageurs, les responsabilités propres à leurs activités, aux termes des statuts qui les régissent. Par suite, nous ne pouvons être tenus pour responsables et le voyageur ne peut prétendre à aucune indemnité pour tout changement d'horaire ou d'itinéraire intervenant postérieurement à l'inscription à l'un ou l'autre des dits services ou activités et à la délivrance des bons d'inscription, en particulier si ces modifications proviennent d'événements imprévus ou si des conditions impérieuses les exigent, notamment la sécurité des voyageurs. Tous les moyens de transport prévus, entre autres les autocars, le sont conformément aux termes et conditions respectifs de chacun des prestataires assurant ces services. Nous nous réservons le droit de substituer un moyen de transport par un autre ou, un hôtel par un autre de même catégorie. Dans ce dernier cas, si l'hôtel est d'une catégorie inférieure, nous rembourserons aux voyageurs le trop perçu. Enfin, il est rappelé que les grèves étant considérées comme des cas de force majeure, le voyageur ne pourra prétendre à aucun remboursement des frais engagés consécutivement à une grève, quelle qu'en soit la nature. Cependant, Compagnie du Ponant en tant qu'organisateur s'efforcera de rechercher des solutions de nature à surmonter les difficultés survenues ou à minimiser les frais. Ceci ne saurait en aucun cas être assimilé à un quelconque dédommagement impliquant sa responsabilité.

Lors des programmes d'expédition, toute personne qui prend part à l'une de ces activités extérieures, accepte de participer en toute bonne conscience et uniquement à ses propres risques. Cette participation engage alors la responsabilité de chacun, au regard de son aptitude physique, de sa sécurité, de son comportement et de son confort. Votre présence aux briefings d'informations présentés à bord est obligatoire. Ainsi informés, Compagnie du Ponant, ses dirigeants, administrateurs, officiers, contractants des membres d'équipage et membres de l'équipe d'expédition ainsi que les encadrants des activités, ne pourront être appelés en responsabilité et aucuns recours, actions, poursuites ou réclamations ne pourront être engagés en cas de perte ou de dommage subi lors de la participation à des activités extérieures proposées lors des croisières d'expédition.

La Compagnie du Ponant, ses armateurs et exploitants pourront faire valoir les avantages de n'importe quelle loi, réglementation, traité ou doctrine qui leurs offrira la meilleure protection.

#### **8 - Validité des informations contenues dans la présente brochure**

À compter du 15/10/2013 et jusqu'à nouvel avis, cette brochure annule et remplace toutes les informations contenues dans les brochures Compagnie du Ponant ou tout autre document, brochure ou dépliant.

#### **9 - Validité et révision des prix**

Les prix indiqués dans cette brochure sont établis en fonction des conditions économiques au 09 octobre 2013 pour la période à compter du 15 novembre 2014 et jusqu'à nouvel avis. Ces données économiques sont entre autres le coût des transports et du carburant, les redevances et taxes afférentes aux prestations proposées (droits d'entrées et/ou de sortie des pays visités, taxes d'aéroports ou de ports, taxes d'embarquement ou de débarquement, frais de visas, droits d'entrées sur les sites touristiques), cours des devises entrant dans la composition des prix des programmes. La Compagnie du Ponant se réserve expressément le droit de réviser le prix de cette brochure tant à la hausse qu'à la baisse, dans les limites légales prévues à l'article L.211-12 du Code du Tourisme. Toute variation du coût des transports, du carburant, des taxes, des redevances et frais de visa sera intégralement répercutée sur les prix des voyages. Aucune révision de tarif ne pourra intervenir à moins de 30 jours ouvrés de la date de départ prévue. Pour la partie « croisières » uniquement, la surcharge journalière éventuelle (S) sera calculée ainsi :

$$S = \frac{\text{variation carburant} * x \text{ consommation jour}^{**}}{\text{Capacité du navire}^{***}}$$

(\*): MGO FOB Rotterdam 0,1% en US\$

(\*\*): 20t

(\*\*\*): 200

#### **10 - Assurances Voyages**

Nos programmes de voyages ne comportent aucune garantie d'assurance voyage. La Compagnie du Ponant vous propose une assurance facultative complète garantissant le voyageur principal ainsi que les personnes portées sur le même dossier d'inscription, en cas d'annulation et/ou d'assistance, rapatriement, bagages et frais médicaux. Les conditions générales régissant ces diverses assurances dans les modalités et étendues des garanties, ainsi que vos obligations en cas de sinistre, vous seront remises avec les autres documents de voyage ou vous seront transmises par votre agent de voyage. Ces contrats facultatifs d'assurances doivent être souscrits en même temps que votre voyage. Pour les tarifs : nous consulter.

#### **11 - Après-vente**


Toute observation relative à un voyage ou un séjour doit être adressée par courrier recommandé avec accusé de réception (LRAR) soit à la Compagnie du Ponant – 408 avenue du Prado 13008 MARSEILLE si le voyageur a souscrit directement auprès de nos agents de réservation, soit à l'agence de voyages qui a vendu le voyage ou le séjour dans un délai d'un mois après la date de retour. La Compagnie du Ponant invite les passagers à remplir les questionnaires de satisfaction remis à bord du navire à la fin de la croisière.

#### **12 - Juridiction**

En cas de litige les tribunaux compétents relèveront de la juridiction de Marseille-France.

La Compagnie du Ponant n'est pas responsable en cas d'omissions, d'erreurs d'impression et/ou de présentations et se réserve le droit de faire des corrections si nécessaire.

## RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS

- Depuis la France :  **N° Indigo 0 820 22 50 50**  
0,09 € TTC / MN
- Depuis la Suisse : 0 800 55 27 41 (APPEL GRATUIT)
- Depuis la Belgique : 0 800 77 350 (APPEL GRATUIT)
- Autres pays : + 33 4 88 66 64 00



**COMPAGNIE DU PONANT**  
YACHTING DE CROISIÈRE

408 Avenue du Prado - 13008 Marseille - France

[www.ponant.com](http://www.ponant.com)

Licence 013060005 - Membre du SNAV et de l'APS